

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente  
  M. PIERRE BÉLAND, commissaire  
  M. DONALD LABRIE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET  
D'USINE D'ACIDE TÉRÉPHTALIQUE PURIFIÉ  
À MONTRÉAL-EST par INTERQUISA Canada inc.**

**DEUXIÈME PARTIE**

VOLUME 2

Séance tenue le 25 octobre 2000, à 19 h  
Centre communautaire Roussin  
12045, rue Notre-Dame Est  
Montréal-Est

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2000 .....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
LA PRÉSIDENTE:.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
MICHEL ÉMERY .....	2
FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC :	
JEAN-YVES CHARLAND, ROBERT DEMERS, JOSEPH GARGISO, RENÉ ROY .....	9
ASSOCIATION INDUSTRIELLE DE L'EST DE MONTRÉAL :	
YVES BUREAU, PIERRE FRATTOLILLO .....	22
REPRISE DE LA SÉANCE .....	46
MARIE-JOSÉE LABROSSE .....	46
ROLAND RHÉAUME (MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LINDA LEVASSEUR) .....	47
RENÉ GODMER.....	49
NATACHA FRUMENCE .....	53
DROIT DE RECTIFICATION :	
SUZANNE DÉCARIE .....	54
JAIME BERBÈS.....	57

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir! Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième  
séance de la deuxième partie de l'audience sur le projet d'usine d'acide téréphtalique d'Interquisa  
Canada à Montréal-Est.

10 Je voudrais vous rappeler que la première partie a servi à poser des questions sur le  
projet pour une meilleure compréhension des tenants et aboutissants du projet d'Interquisa et  
pour, aussi, une information plus complète pour les citoyens afin qu'ils puissent préparer leur  
mémoire.

15 La deuxième partie est réservée exclusivement à l'expression d'opinion des citoyens et à  
un échange entre la Commission et les groupes ou les personnes qui viennent présenter des  
mémoires, des mémoires soit par écrit ou des présentations verbales.

20 Nous avons aussi à l'arrière un registre pour les personnes qui voudraient s'inscrire pour  
une présentation verbale à la fin de la soirée parce que, comme je l'ai annoncé hier, finalement,  
on donne préséance aux gens qui ont déjà fait une annonce de mémoire avant le début de cette  
deuxième partie.

25 Il y a aussi un registre pour les gens qui veulent utiliser le droit de rectification, c'est-à-  
dire, venir rectifier des faits qui auraient été présentés et qu'ils considèrent comme étant erronés.  
Ce droit de rectification ne donne pas, par exemple, la permission de venir contredire des  
opinions qui ont déjà été énoncées.

30 Alors, je rappelle que le BAPE est un organisme autonome, que les trois membres de la  
Commission devant vous sont des membres additionnels du Bureau, qu'ils ont été assermentés  
par un juge de la Cour supérieure, leur demandant de regarder, de faire leur travail au meilleur  
de leurs connaissances et de leur jugement, et que les commissaires doivent aussi se soumettre  
au Code d'éthique du BAPE qui garantit la neutralité et la transparence des commissions.

35 Je disais tout à l'heure que la première partie servait à poser des questions au promoteur  
pour connaître à fond le projet. La deuxième partie, la Commission l'utilise aussi, en plus de  
recevoir les opinions des gens, à poser des questions sur les opinions qui sont exprimées et  
essayer de trouver des solutions ou de comprendre aussi les avenues que les gens viennent  
nous proposer.

40 Alors, c'est évident que la Commission utilise toute la latitude qu'elle désire pour poser  
des questions à tous les gens qui vont venir présenter soit un mémoire écrit ou une présentation  
verbale.

45 Alors, je vais débiter d'abord par la présentation de monsieur Michel Emery, s'il vous  
plaît. Bonsoir, monsieur!

**M. MICHEL EMERY :**

50 Bonsoir! Je suis Michel Emery, je suis citoyen de Pointe-aux-Trembles.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

**LA PRÉSIDENTE :**

55 Merci, monsieur Emery. On a des questions à vous poser. D'abord, j'aimerais juste  
une petite précision. Quand vous parlez du petit bruit de moteur, vous voulez dire les raffineries,  
c'est ça?

**M. MICHEL EMERY :**

60 C'est que actuellement, la nuit, moi, je demeure sur la 13e Avenue. C'est deux rues de  
Saint-Jean-Baptiste. La nuit, il y a toujours un son qui survole le territoire. C'est un petit bruit,  
ce n'est pas lourd, ce n'est pas un moteur lourd mais c'est juste un bruit d'arrière scène qui  
survole. On n'est pas capable d'avoir le silence de la nuit comme si on couchait dans le bois.  
65 Puis je demeure dans un résidentiel. Je n'ai aucune compagnie alentour de moi. Je n'ai pas de  
restaurant, je n'ai pas de dépanneur. C'est uniquement que des maisons unifamiliales.

70 Puis, techniquement, je ne suis pas au courant de l'intensité d'une augmentation de 2  
décibels, ce que ça peut occasionner, mais on m'a dit que 2 décibels, ça peut être assez  
important. De toute façon, c'est une augmentation de bruit qui va se faire. Et si ce bruit-là est  
occasionné, c'est sûr, par les compagnies qui sont sur le secteur, puis les grosses compagnies,  
bien, c'est la raffinerie Pétro-Canada sur le coin de Sherbrooke, puis celle de Montréal-Est, il  
n'y a pas d'autre chose, peut-être quelques compagnies d'autres alentour mais, je veux dire,  
c'est dans le secteur...

75 Le quartier industriel de Pointe-aux-Trembles, ce n'est pas un gros quartier. Il est situé  
au nord de Sherbrooke, entre disons Saint-Jean-Baptiste jusqu'à Tricentenaire, même plus que  
Tricentenaire, un peu plus par là, mais il est au nord, sur le bord de la 40, puis ce n'est pas des  
grosses industries lourdes, c'est tout des petites entreprises. Ça fait que ce n'est pas elles qui  
80 font le bruit, qui occasionnent ces bruits-là qu'on entend continuellement. Le jour, on ne les  
entend pas, on a le bruit du jour mais, la nuit, quand il se passe rien, on l'entend.

**LA PRÉSIDENTE :**

85

D'accord. Vous parlez dans votre mémoire, dans la section \*Situation présente+, puis, aussi, une de vos recommandations porte sur les plaintes.

**M. MICHEL EMERY :**

90

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

95

Vous dites, entre autres, que d'essayer de se plaindre et d'avertir les compagnies ou de porter plainte, lorsqu'il y a une situation insupportable, c'est vraiment perdre son temps.

100

Vous, personnellement, est-ce que vous avez déjà fait des plaintes? Est-ce que vous faites partie de comité, vous connaissez des gens qui font partie de comité, qui ont un comité de plaintes? J'aimerais savoir pourquoi vous en êtes venu à cette situation-là, de dire ça comme ça?

**M. MICHEL EMERY :**

105

Moi, j'ai trois numéros de téléphone auxquels je peux m'adresser quand j'ai des plaintes environnementales. J'en ai un sur les odeurs, que j'ai déjà contacté à trois reprises; un sur le bruit; et, un autre concernant la torchère qui est située sur Saint-Jean-Baptiste et Sherbrooke, 8e Avenue, qui est là.

110

J'ai eu l'occasion d'appeler à ces trois numéros de téléphone-là, puis de manifester des constatations que j'ai eu à subir. En ce qui concerne les odeurs, c'est un numéro de téléphone qui est de la Ville de Montréal. Je connais des gens qui font partie du comité d'environnement mais, évidemment, quand j'ai une plainte à faire, ce n'est pas à eux que je m'adresse, c'est aux personnes concernées. Puis on prend note de la plainte que j'émetts.

115

Une fois sur trois, on m'a rappelé, on m'a contacté suite à une plainte que j'ai faite. Il faut dire que ce n'était pas des plaintes écrites, c'était des plaintes verbales, alors c'était par téléphone. Puis tout ça pour me dire qu'on y voyait mais, c'est ça. On regardait ça.

120

En ce qui concerne le bruit, c'est directement à Montréal-Est, à la Ville. Parce que le gros du bruit vient par le transport du train qui longe Sherbrooke nord, qui traverse la voie ferrée Sherbrooke, à la hauteur de un petit peu plus après la rue Durocher où il y a la compagnie Wolverine, sur le coin de Durocher, je crois, et Sherbrooke, il y a un passage à niveau du train.

125

Puis la nuit, le train est fatigant. Bien, il est fatigant, je l'entends puis il n'y a pas à dire, c'est quand même un bon bout de chez moi. C'est Montréal-Est. C'est peut-être un mille de chez moi, puis peut-être même pas, puis on l'entend.

130 Ça fait que là, j'ai regardé à la Ville de Montréal-Est pour voir qu'est-ce qui se passait là-dessus. On m'a dit que: \*Oui, oui, on a un projet+. Ça, c'est l'année dernière, voilà un an environ, dans le même temps que je me suis plaint là-dessus, puis on me dit: \*Bon, O.K. On est en train de regarder à Montréal-Est à la Ville un projet de pouvoir implanter des clignotants aux intersections aux voies urbaines, où ce que le train passe.+ On m'a dit: \*Ça va prendre environ de cinq à six mois, ça va se régler.+ Ça fait un an de ça, il n'y a rien de réglé. Plus  
135 encore. Le train se fait de plus en plus retentissant, puis il siffle de plus en plus souvent, vers les heures matinales le matin, 5 h, 6 h, 7 h. Ils aiment ça.

Puis en ce qui concerne la torchère, bien, la torchère, ça, c'est suite, comme je disais, bien souvent, les pétrolières, il se passe un événement dans Pointe-aux-Trembles ou dans  
140 Montréal-Est, il se passe un événement comme quoi il y a beaucoup d'humidité ou bien, il y a beaucoup de pluie, ce qui fait que la torchère qui, elle, doit faire en sorte que les émanations qui brûlent, il y en ait le moins, qu'elle déconcentre, je ne sais pas, les résidus, le produit, les produits qui sont là-dedans mais que vu à cause des conditions atmosphériques, bien, ils n'ont pas pu régler la situation.

145 Puis dans ces situations-là, bien, ils s'excusent mais ils s'excusent de quoi? Ils s'excusent de leur impuissance à régler. C'est sûr que de l'humidité, on va tout le temps en avoir. On est situé sur le bord du fleuve. Puis des vents, on va tout le temps en avoir, aussi. Même, des fois, ils sont bien contents d'en avoir parce que ça envoie les résidus qui sont très  
150 hauts dans le ciel, puis ça l'envoie sur le fleuve. Ça l'envoie direction sud. Ça fait qu'ils sont bien contents quand il y a des vents forts parce que ça se promène. Tandis que s'il n'y a pas de vent, bien, les retombées se font sur le quartier.

155 Ça fait que je considère qu'ils avouent leur impuissance à régler ces situations-là. Je veux dire, avec d'autres industries qui vont -- puis que j'ai entendu dire dans les audiences, quand on est venu la première fois, pas voilà un mois mais la première fois que Interquisa est venue présenter son projet et tout ça, on disait - je pense que c'est une madame Lachapelle, je ne m'en souviens plus trop trop de son nom, je pense que c'était ça, celle qui s'occupait du projet - c'est vrai que les études d'impact n'étaient pas faites encore, mais on disait que les  
160 émanations, il va y en avoir encore mais on ne sait pas à combien. Puis, là, on disait que le produit était très toxique, puis pas à peu près. Puis là, on va en avoir d'autre, c'est sûr, on va en avoir plus. Il y en a toujours que ça se dégage.

165 On a un manque de contrôle actuellement avec la situation. Puis on a deux raffineries de moins. Voilà vingt ans, voilà vingt-cinq ans, on en avait quatre raffineries. Ils les ont coupées. Puis on a amélioré l'environnement. Mais là, économiquement, on veut se reprendre. C'est beau, j'aime ça. C'est sur qu'économiquement ça va bien mais, là, est-ce qu'on va revenir encore avec des augmentations de produits qui me semblent évidents?

170 **LA PRÉSIDENTE :**

175 Quand vous dites dans votre deuxième suggestion que vous voulez de nouveaux règlements, en fait, ce que vous voulez dire, c'est que vous voulez des sanctions, finalement? Parce que les règlements, ils existent au niveau des normes. Mais ce que je semble comprendre, c'est qu'ils ne sont pas appliqués. C'est ça que vous essayez de nous dire?

**M. MICHEL EMERY :**

180 Oui. Puis je trouve toujours -- pour avoir discuté un peu avec les gens auprès du gouvernement, le député du coin, les gens de l'environnement pour le comité de vigilance, puis tout ça, on est un peu toujours dépourvu devant ces grosses compagnies qui ont un apport économique très puissant dans le secteur, qui brassent beaucoup d'affaires, qui ont une création d'emplois énorme. Ça fait que c'est difficile un peu de, comment je pourrais dire, pas de tasser ces gens-là mais de faire sorte que les règlements soient mis en place, que les 185 pénalités face à ça soient toujours mises en place.

À ma connaissance, je ne suis pas ça 24 heures par jour, mais, je veux dire, les sanctions, quand il arrive des situations problématiques, quand ces compagnies-là connaissent des problèmes, je ne perçois pas vraiment que les sanctions soient appliquées, les amendes 190 imposées ou ces choses-là. En tout cas, j'ai l'impression qu'il y a un manque de contrôle là-dessus.

**LA PRÉSIDENTE :**

195 Quand vous dites que -- finalement, au niveau des pénalités, ça transcende un peu les autres suggestions que vous faites, c'est que vous voulez imposer une pénalité, un coût, finalement, payer le coût. Donc, vous voulez, d'une certaine façon, avoir des redevances. Est-ce que c'est ça? On pourrait essayer de voir comment vous voudriez l'organiser? Je ne sais pas si vous avez porté une réflexion sur ça?

200 **M. MICHEL EMERY :**

Oui. Bien, c'est que statistiquement, je veux dire, mes pénalités, je n'ai pas chiffré ces choses-là, mais je parle juste du contexte des problèmes que nous subissons. Quand je parle 205 des routes, c'est que c'est vraiment déplorable de voir la rue Sherbrooke. Ça n'a pas d'allure. Puis ils ne la refont pas parce que j'imagine qu'il y a tellement de camions qui passent dans ces routes-là, que ça serait à refaire à tous les ans, quasiment.

210 Puis ce n'est pas les voitures qui font ça. Ce n'est pas les citoyens qui occasionnent, qui détériorent les routes. C'est le camionnage. C'est pas d'autre chose. Ça fait que leur part de responsabilité, elle est forte là-dessus.

215 La santé. La santé, ça, évidemment, moi, je demande à ce qu'une étude soit faite là-dessus parce que ça n'a pas de bon sens, ça n'a pas d'allure que les Pointeliers et les Pointelières...

220 On est dans un contexte, on parle avec des gens de Montréal-Centre, puis de l'Est, du Centre-Ville, puis des quartiers beaucoup plus défavorisés que le nôtre, Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Henri, puis Pointe-Saint-Charles, puis tout ça, puis ils en ont à Pointe Saint-Charles, des industries, eux autres. Quand on se plaint de nos industries, nous, c'est sûr qu'on n'a pas à se plaindre de nos industries face à eux, ils en ont plein d'industries, eux autres aussi, mais l'environnement, là on peut se plaindre, parce que nous on a un fichu de bel environnement comparativement à Pointe-Saint-Charles, puis Saint-Henri - excusez-moi, l'expression, mais l'environnement, ils n'en connaissent pas bien, bien, gros là-dessus, eux autres - mais comment est-ce qu'il se fait que la population de Pointe-aux-Trembles connaît des  
225 taux d'hospitalisation, de mortalité, d'allergie supérieurs à ces gens-là? Comment ça se fait?

230 Je veux dire, on nous répond pas. Le ministère de l'Environnement ne le sait pas. Santé publique ne fait même pas ses analyses là-dessus. Il n'y a pas personne qui nous répond. Il doit y avoir une cause sûrement à ça? C'est pour ça que je demande. Puis s'il y a une relation qui est causale, située au fait du secteur industriel, que ce soit pétrochimique ou les raffineries pétrolières ou ces choses-là, bon, bien, c'est tout à fait normal qu'ils paient le coût de la santé des citoyens qui habitent là.

235 Je veux dire, moi, si je suis impuissant, comme je le mentionnais, j'ai beau amener des solutions, j'ai beau être contre mais si ça se fait, ça se fait. Mais en tant que payeur de taxes, puis en tant que citoyen qui vit à Pointe-aux-Trembles et qui aime vivre ici à Pointe-aux-Trembles, qui préfère vivre ici que plutôt vivre à Saint-Henri... bien, moi, je suis né à Saint-Henri, je sais c'est quoi. J'ai resté quinze ans à Saint-Henri. Je sais c'est quoi vivre à Saint-Henri. Puis je n'irai pas revivre à Saint-Henri. Puis je préfère vivre à Pointe-aux-Trembles, à  
240 cause du contexte environnemental, puis ces choses-là.

245 Mais si on vient brimer ma santé, et si c'est démontré, si quelqu'un peut me démontrer, s'il y a des analyses qui peuvent être faites là-dessus, parce qu'il faut, tôt ou tard, faire face aux situations. C'est des chiffres qui sont émis par Santé publique. Il faut trouver la raison à ces chiffres-là. Si on me dit qu'ils n'ont aucune part de responsabilité, soit. Let's go. Mais, par contre, ce que je doute, ce que je pense, c'est qu'ils en ont une partie de responsabilité. Bon, bien, qu'ils paient le prix.

250



**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci.

Monsieur Labrie?

255

**M. DONALD LABRIE, commissaire :**

J'aurais une question à monsieur Emery. Vous mentionnez que des résidus des pétrolières salissent votre propriété, votre cour, les automobiles mais qu'ils paient pour le nettoyage. J'aimerais savoir, est-ce que c'est fréquent? Est-ce que, à votre connaissance, est-ce que les pétrolières défraient pour d'autres nettoyages également dans votre proximité?

260

**M. MICHEL EMERY :**

Cette situation-là se retrouve dans le secteur sud de Sherbrooke, entre la rue Sherbrooke et - je parle de Pointe-aux-Trembles - Sherbrooke et Forsythe. Ça peut descendre un peu jusqu'à Ontario. Par contre, c'est assez résidentiel, Pointe-aux-Trembles, vers la 8e Avenue, en s'en allant vers Montréal-Est.

265

À Montréal-Est, je connais des gens qui ont cette situation-là, qui se font nettoyer leur cour arrière de maison. Eux autres sont situés plus bas, parce que ça s'en va comme ça, là, eux autres sont situés à la hauteur de... ils sont sur la rue... plus bas que Des Vétérans, je ne sais pas, en tout cas, pour vous situer de même à Montréal-Est, plus bas que Vétérans. C'est plus bas qu'à Pointe-aux-Trembles qui se trouve à être entre Ontario et Sherbrooke. Et c'est coutumier.

270

275

Ces gens-là font ça annuellement, une fois par année. Moi, j'en connais pas plusieurs. Je connais trois personnes, trois familles, trois maisons qui font ça. Une à Pointe-aux-Trembles; deux à Montréal-Est. Puis c'est dans leurs moeurs. Ils les appellent. Ils viennent nettoyer leurs affaires, puis c'est eux qui payent la note.

280

Alors, je me dis qu'avec l'addition d'autres compagnies, et quand on me dit qu'ils ne sont pas capables de contrôler les émanations à 100 %, qu'il va y en avoir des émanations, qu'il va y en avoir d'autre petite poudre blanche, parce que c'est ça que j'ai entendu dans une des audiences dans le projet que Interquisa ont voulu implanter au commencement, qu'il va y en avoir des émanations. C'est évident. Ils ne peuvent pas contrôler ça.

285

Puis qu'on me dit, aussi, que ces émanations-là, le gars de Santé publique dit: \*C'est toxique quand on les respire, c'est comme une poussière qui nous arrive au nez, on a un rejet automatique.+ Mais si on la gobe? Si ça rentre dans le système humain, qu'est-ce que ça fait au système humain? On le sait pas. On ne peut pas dire ce que ça fait.

290

Alors, quand on me dit que l'ATP, puis ça, c'est la personne qui est en charge du projet qui l'a mentionné, je pense madame Lachapelle, disait que le vinaigre, la toxicité du vinaigre,

295 c'est environ 2 % le produit qu'il y a là-dedans mais que, par contre, l'ATP, ça pouvait  
représenter, le produit qu'il y a là-dedans, à 90 % plus fort. Pouvez-vous vous imaginer qu'est-  
ce que ça peut avoir l'air comme produit, ça? On sait très bien que le vinaigre, c'est fort. C'est  
300 2 % environ, 2-3 % qu'elle disait. Mais que ce produit-là, l'ATP ou ces affaires-là, ça pouvait  
être à 90 % de sa force. Écoute donc, là! Je veux dire, les émanations, puis tout ça, là, les  
enfants qui jouent là-dedans, le monde qui respire ça, les animaux qui se promènent là-dedans,  
je veux dire, qu'est-ce qui se passe avec ça, là?

Santé publique, ils ne peuvent pas dire: \*Bien, c'est relié à ça, puis on ne sait pas  
qu'est-ce que ça va occasionner sur la santé des gens, qu'est-ce que ça fait dans le corps  
305 humain.+ Bien, oui, on sait rien mais on avance.

**M. DONALD LABRIE, commissaire :**

310 Je n'ai pas d'autres questions. Merci, monsieur Emery.

**LA PRÉSIDENTE :**

315 Alors, je veux juste apporter une petite précision. Le vinaigre, c'est l'acide acétique, ce  
n'est pas l'ATP. Il y avait deux choses dont on a discuté en première partie. Alors, la  
concentration de 90 ou 95 %, ce n'était pas pour l'ATP, c'était pour l'acide acétique.

**M. MICHEL EMERY :**

320 O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

325 D'accord? L'ATP va produire, c'est des particules mais c'est deux choses différentes.  
C'est juste pour votre information.

**M. MICHEL EMERY :**

L'acide acétique, comme vous dites...

330 **LA PRÉSIDENTE :**

L'acide acétique, c'est surtout au niveau des odeurs.

335 **M. MICHEL EMERY :**

O.K.

340 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord?

**M. MICHEL EMERY :**

345 Puis l'acide téréphtalique? L'ATP?

**LA PRÉSIDENTE :**

350 C'est le produit du promoteur. C'est ça qu'on produit. Qui est une poudre blanche.  
D'accord? Alors, je vous remercie infiniment de nous avoir apporté un peu de votre vécu. On apprécie beaucoup. Merci.

**M. MICHEL EMERY :**

355 Bonne soirée!

**LA PRÉSIDENTE :**

360 Je vais demander maintenant aux représentants de la FTQ, s'il vous plaît, de s'approcher. Bonsoir, messieurs! J'imagine que vous avez un porte-parole parmi vous qui pourrait nous présenter l'équipe. Bonsoir!

**M. RENÉ ROY :**

365 Bonsoir, madame! René Roy, secrétaire général de la FTQ. À ma gauche, ici, immédiatement, Jos Gargiso qui est le vice-président administratif du Syndicat canadien de l'énergie, du papier et des télécommunications. Ensuite, Jean-Yves Charland qui est le représentant du même Syndicat, au comité sectoriel de la chimie et de la pétrochimie. Et, à ma droite, Robert Demers, conseiller FTQ en santé et sécurité du travail.

370

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, messieurs! Alors, si vous voulez débiter, s'il vous plaît, votre présentation.

375

**M. RENÉ ROY :**

380 Alors, madame la présidente, messieurs les commissaires, la FTQ représente près d'un demi-million de membres dans tous les secteurs d'activités et dans toutes les régions du Québec.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**LA PRÉSIDENTE :**

385 Merci, monsieur. La Commission a évidemment des questions à vous poser. J'aimerais d'abord essayer de clarifier un petit peu au niveau de vos affiliés et des syndicats, quand vous avez d'ailleurs un représentant en pétrochimie, en fait, c'est pour tout le Canada ou le Québec?

**M. RENÉ ROY :**

390 Tout le Canada.

**LA PRÉSIDENTE :**

395 Pour le secteur que vous couvrez ici, l'énergie, le papier et...

**M. JOSEPH GARGISO :**

400 Pour l'ensemble du Canada

**LA PRÉSIDENTE :**

405 L'ensemble du Canada. Et, ici, au Québec, vous couvrez quelles régions? Il y a Montréal-Est, il y a Varennes, j'imagine?

**M. JOSEPH GARGISO :**

410 Bécancour, Varennes, Buckingham.

**LA PRÉSIDENTE :**

Au Québec? Alors, il y a Montréal-Est, Bécancour et Varennes. C'est ça?

**M. JOSEPH GARGISO :**

415 Varennes. Buckingham dans l'Outaouais.

**LA PRÉSIDENTE :**

420

Buckingham, c'est aussi au Québec?

**M. JOSEPH GARGISO :**

425

Oui. À côté de Hull.

**LA PRÉSIDENTE :**

430

D'accord. Et, finalement, au Québec, il y a combien de membres dans cet affilié?

**M. JOSEPH GARGISO :**

435

Affilié, ici, au Québec? Dans le SEP, c'est un syndicat qui représente trois grands secteurs: il y a l'industrie des pâtes et papier; les communications, notamment chez Bell Entourage et tout le secteur communications; puis une partie qu'on appelle énergie, qui comprend les pétrolières, pétrochimie, la plasturgie, caoutchouc.

**LA PRÉSIDENTE :**

440

Alors, ce dernier secteur-là, vous avez combien de membres à peu près?

**M. JOSEPH GARGISO :**

445

Je dirais environ 9 000.

**LA PRÉSIDENTE :**

9 000?

450

**M. JOSEPH GARGISO :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

455

D'accord. Alors, finalement comme expérience sur le terrain, c'est quand même beaucoup de monde. Vous dites qu'on essaie finalement de faire un portrait un peu démonisant de votre secteur. Moi, j'aimerais quand même regarder, parce qu'il doit y avoir quand même -- puis ce n'est peut-être pas juste un préjugé, c'est peut-être basé sur quelque chose, ou peut-être essayer d'éclaircir un petit peu ici puis d'enlever le préjugé mais, finalement, pourquoi vous êtes arrivés à cette réputation-là?

460

465 Est-ce que vous pouvez, par exemple, nous donner, par rapport au secteur qu'on discute ici, pétrochimie, les accidents au travail, les décès par rapport aux autres secteurs, ou est-ce qu'il y aurait d'autres points où vous pourriez expliquer finalement pourquoi on en est arrivé à cette réputation-là, votre secteur?

**M. ROBERT DEMERS :**

470 C'est parce que les gens, aussitôt qu'on parle de produit chimique, ils s'imaginent que c'est une catastrophe qui s'en vient, que c'est forcément dommageable, alors que la performance, par exemple, qu'on a dans les accidents de travail, les maladies professionnelles, c'est un secteur qui ne présente pas cet aspect de catastrophe imminente où chaque fois qu'un travailleur franchit la barrière, il a l'impression qu'il va se faire assommer, empoisonner ou qu'il  
475 va mourir à la job avant la fin de la journée.

Il y a une perception à l'effet que tout ce qui est chimique est, par définition, mauvais et démoniaque. Alors, on pense que c'est une perception du public qui devrait être changée. Dans la réalité, il y a des gens qui passent leur vie dans cette industrie-là et qui prennent leur  
480 pension, heureux.

**LA PRÉSIDENTE :**

485 Alors, pour vous, vous considérez qu'il n'y a pas nécessairement plus d'accidents dans ce secteur-là, au niveau des employés, que dans d'autres?

**M. RENÉ ROY :**

Absolument.

**M. JOSEPH GARGISO :**

Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Monsieur Labrie.

500

**M. DONALD LABRIE commissaire :**

505 Une question. Vous mentionnez que les produits utilisés dans la fabrication de l'acide téréphtalique, qui est en l'occurrence le produit visé par le projet, ne sont pas classifiés comme matière dangereuse par le SIMDUT.

510 Il faut quand même réaliser que les produits qui sont utilisés dans la fabrication sont quand même classés, par les organismes de contrôle et de gestion des accidents industriels majeurs, comme des substances qui nécessitent des scénarios d'intervention et qui nécessitent des plans d'urgence, parce qu'ils sont susceptibles de causer préjudice à la population.

515 Je mentionnerai, par exemple, le paraxylène, l'hydrogène, le méthane et également l'acide acétique pour les quantités et les conditions qui seraient utilisées ici dans le projet Interquisa. Donc, ils ne sont pas classés matière dangereuse par SIMDUT mais ils sont considérés quand même dans les matières à risque et pour lesquelles il faut avoir des plans d'intervention.

**M. ROBERT DEMERS :**

520 Ils le sont, aussi, dans toutes les applications, par exemple, des obligations qu'un employeur aurait par la Loi sur la santé et la sécurité de garder l'endroit libre de toute possibilité d'atteinte à l'intégrité. Alors, autant dans la gestion interne des opérations de l'entreprise que vis-à-vis l'environnement ou l'extérieur, même si ce n'est pas une matière dangereuse, s'il y a possibilité qu'elle provoque un accident ou une maladie, on va en tenir compte, quelle qu'en soit  
525 la concentration. Au contraire. On insiste même pour que ces plans-là existent.

530 Puis, en ce sens-là, ce n'est pas ça que je trouve important de souligner. Que ces employeurs-là, étant dans un secteur prioritaire, sont obligés, en plus, d'avoir un programme de prévention à l'intérieur, approuvé par les DSC et tout ça. Alors, en plus d'avoir la conformité aux normes et aux règlements de l'environnement de la CUM et du gouvernement, ils doivent se conformer à l'intérieur à une discipline de prévention de plus, qui a la particularité d'être paritaire avec les travailleurs.

535 Alors, nous, dans notre esprit, aussi, cette participation-là des travailleurs à l'élaboration des programmes de prévention, ça peut comprendre les possibilités d'incidents qui mettent en danger la vie des travailleurs, ça fait des syndicats, des comités paritaires les meilleurs chiens de garde pour éviter des incidents. Ça fait les meilleures oreilles de la communauté pour être capable de réagir et puis ça peut être les gens qui peuvent être capables  
540 d'avertir, comme ça s'est fait à plusieurs occasions, où le syndicat a averti la communauté de danger qu'elle pouvait courir à cause de l'exercice d'une activité industrielle.

D'ailleurs, on parlé du principe de \*whistleblowing+. On y reviendra peut-être tout à l'heure mais, nous, on pense que le fait qu'ils soient couverts par la LSST, le secteur prioritaire, c'est une garantie de plus que ça va être bien fait.

545

**M. DONALD LABRIE commissaire :**

550

Et pour vos membres de côtoyer à longueur de jour des produits chimiques qui sont entreposés dans des réservoirs ou dans des réacteurs à haute température ou haute pression et des produits dangereux, compte tenu des mesures qui sont mises en place, ça ne pose pas d'inquiétude particulière.

**M. JEAN-YVES CHARLAND :**

555

On vous a mentionné qu'on représentait des travailleurs de l'ensemble du Canada dans les raffineries, dans les usines chimiques. Ça fait partie de leur travail quotidien. C'est quelque chose qui fait partie de leur routine habituelle.

560

Ils ont reçu une formation et, au Québec, ils reçoivent, depuis quelques années, une formation encore plus poussée à partir d'un DEC qui est donné à l'Institut de chimie et de pétrochimie, et qui garantit que les gens ont une base meilleure que qu'est-ce qu'il y avait avant et ça fait partie de leur travail quotidien.

**M. DONALD LABRIE commissaire :**

565

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

570

Monsieur Béland.

**M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

575

Bonsoir, messieurs! Vous avez combien de syndiqués qui sont dans le secteur ici de Montréal-Est qu'on appelle le secteur de l'industrie lourde?

**M. JOSEPH GARGISO :**

580

Environ 1 200.

**M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Environ 1 200?

585

**M. JOSEPH GARGISO :**

Dans l'industrie lourde, dans la pétrochimie?



**M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

590

Dans le secteur, ici. Ce dont on parle depuis la première partie des audiences. On parle des raffineries, du secteur de Montréal-Est.

**M. RENÉ ROY :**

595

Dans l'ensemble, environ 1 200 syndiqués dans Varennes et l'est de Montréal.

**M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

600

Varennes, incluant Varennes et l'est de Montréal.

**M. RENÉ ROY :**

Oui.

605

**M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Et, est-ce que ça représente l'ensemble des travailleurs ou il y a d'autres syndicats qui représentent une autre proportion?

610

**M. JEAN-YVES CHARLAND :**

Il y a d'autres syndicats.

615

**M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Et vous représentez quoi? Vous avez la moitié de ces travailleurs-là qui sont membres chez vous ou le tiers ou le quart?

620

**M. JEAN-YVES CHARLAND :**

Les trois quarts.

625 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Les trois quarts sont membres chez vous. Donc, on parle de 1 500 peut-être, en tout, qui travaillent dans ce secteur-là.

630 **M. JEAN-YVES CHARLAND :**

Je dirais.

635 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Est-ce que vous savez si la plupart de ces travailleurs habitent dans le secteur même où ils travaillent ou s'ils habitent dans d'autres régions de l'île de Montréal, par exemple?

640 **M. JEAN-YVES CHARLAND :**

Il y en a une bonne partie qui habite la région. Personnellement, j'habite à quelques rues d'ici. Mais, je ne pourrais pas évaluer le nombre de personnes qui habitent directement à Pointe-aux-Trembles. Mais c'est des gens qui vont demeurer soit à Pointe-aux-Trembles, soit à Repentigny, pour la grande majorité. Si on prend le secteur à partir de Ville d'Anjou, Pointe-aux-Trembles, Rivière-des-Prairies, Repentigny, vous avez 90 % des gens, je dirais, facilement.

645 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

650 Je ne sais pas si vous avez suivi les audiences jusqu'à maintenant, mais on a eu beaucoup de citoyens qui sont venus nous faire des représentations sur la qualité de l'air, sur les craintes qu'ils ont pour leur santé originant des industries. Vous venez de nous dire que les travailleurs en milieu de travail se sentent en sécurité. Est-ce que, comme résidants, comme citoyens, quand ils sont sortis de l'usine, est-ce qu'ils se sentent en sécurité, eux, dans la

655 région?

**M. JEAN-YVES CHARLAND :**

660 Je pense que le milieu de travail, c'est l'endroit le plus près des sources potentielles. Et si on est dans un milieu où est-ce qu'on se sent à l'aise, le fait de sortir à l'extérieur, j'imagine qu'ils doivent se sentir pas plus menacés qu'ils le seraient à l'intérieur, près des fournaies ou près des unités d'opération.

665 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Vous, par exemple, vous habitez tout près d'ici. Donc, vous êtes un de ceux qui sont exposés à l'air qui est de moins bonne qualité que dans d'autres endroits ou qui a certaines caractéristiques dont on a parlé depuis le début des audiences et, vous, ça ne vous inquiète pas?

670 **M. JEAN-YVES CHARLAND :**

Ça ne m'inquiète pas, non. Je vis et je travaille dans l'Est. Je représente au comité sectoriel mais je travaille dans l'Est dans une raffinerie et je vis à Pointe-aux-Trembles depuis 40 ans. Et je vis à l'intérieur du milieu.

On a émis plusieurs hypothèses lors des audiences, ici, lors des commentaires. Je ne pense pas qu'on ait fait de lien de causalité, sauf pour une chose qui était l'asthme. Les autres, on n'a pas fait de lien de causalité.

Je vais vous mentionner que je suis aussi représentant de la FTQ à Emploi Québec, au Conseil régional d'Emploi Québec, et quand je regarde les cartes qui nous ont été présentées et les zones en rouge, il y a une chose qui m'a frappé. C'est que si vous prenez les cartes d'Emploi Québec et vous vérifiez les zones de pauvreté, vous allez être capable de surimposer les deux de façon assez surprenante.

Alors, c'est un aspect qui m'a frappé lors des présentations, les liens de pauvreté semblent, en tout cas, importants dans la question des résultats de santé.

690 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

J'aurais une autre question à propos de Coastal que vous mentionnez dans votre mémoire. Est-ce que vous connaissez le nombre d'employés qui travaillaient chez Coastal, lorsqu'elle opérait?

**M. JEAN-YVES CHARLAND :**

Il y avait au-delà d'une centaine d'employés. Je ne pourrais pas vous donner le chiffre exact.

**M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Donc, vous prévoyez, vous, que Coastal redémarrant, vous allez avoir des membres, ou les travailleurs qui sont là vont s'affilier chez vous peut-être?

**M. JOSEPH GARGISO :**

Ils n'étaient pas syndiqués dans notre syndicat.

710

**M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Ils n'étaient pas syndiqués.

715

**M. JOSEPH GARGISO :**

Ils avaient reçu une accréditation syndicale avec le Syndicat des métallos, un autre affilié de la FTQ, mais ils n'étaient pas affiliés avec nous.

720

**M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Je vois. Donc, une centaine d'emplois qui seraient créés par la réouverture de Coastal, c'est ce que vous envisagez environ?

725

**M. JEAN-YVES CHARLAND :**

Oui. Au-delà d'une centaine.

730

**M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Merci. Je n'ai pas d'autres questions.

**LA PRÉSIDENTE :**

735

Dans votre conclusion, vous parlez - en tout cas, moi, ce que j'essaie d'interpréter, vous me corrigerez si je suis dans l'erreur - que le projet rencontre vos critères d'acceptabilité sociale. Est-ce que je dois comprendre que vous avez une liste de critères et que vous pouvez dire: \*Oui, ça, ça rencontre. Non, ça ne rencontre pas+? Par exemple, vous avez, j'imagine, des critères au niveau de l'environnement, de la sécurité, etc. Comment vous pouvez définir que ça rencontre vos critères?

740

**M. ROBERT DEMERS :**

Moi, je pars des grands principes de base du développement durable. Je pense que ça rencontre les principes de développement durable. C'est bon pour l'économie, c'est bon pour l'environnement, c'est bon pour les gens. C'est une responsabilisation d'aujourd'hui pour demain. Et puis, je pense que c'est bénéfique pour tous parce que c'est fait dans l'esprit d'avoir le moindre impact négatif sur la société humaine.

745

750

**LA PRÉSIDENTE :**

Dans quel sens vous dites qu'il y a moins d'impact négatif?

**M. ROBERT DEMERS :**

755

On a retenu la formule de moins d'impact négatif sur l'environnement et sur la société. C'est-à-dire, ce n'est pas le non-développement durable, il y a quand même du développement à faire. Ça rencontre un développement qui est nécessaire mais avec le moins d'impact possible sur l'environnement.

760

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est-à-dire qu'il y a toujours un impact mais de moindre degré. C'est ça que vous voulez dire?

765

**M. ROBERT DEMERS :**

C'est le moindre impact possible, techniquement, scientifiquement, puis dans le contexte actuel.

770

**LA PRÉSIDENTE :**

Dans un développement économique.

775

**M. ROBERT DEMERS :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

780

Il pourrait y avoir d'autres technologies mais celle-là, vous considérez qu'elle a moins d'impact qu'une autre, c'est ça?

**M. ROBERT DEMERS :**

785

Je pense qu'on a retenu à date, d'après ce qu'on a vu des témoignages, les technologies qui étaient les moins dommageables. Dans cinq ans, ce sera peut-être autre chose. Mais dans le contexte actuel, dans la situation actuelle, la technologie actuelle, nos moyens actuels, puis les besoins qu'on a de rencontrer au niveau économique, je pense que c'est la solution du moindre mal.

790

**LA PRÉSIDENTE :**

795 Alors, pour vous, vous considérez - parce que les gens nous en ont parlé beaucoup  
durant ces audiences, qu'ils ne veulent pas retourner à ce qui existait avant - vous considérez,  
800 finalement, que dans un développement économique, ce que Interquisa propose - je ne sais  
pas si c'est vous qui le mentionnez mais je sais que j'ai vu dans un mémoire qu'on disait que ce  
n'était pas un projet de pays sous-développé - vous considérez que c'est de la haute technologie  
dans ce domaine-là. C'est ça?

800

**M. ROBERT DEMERS :**

Oui.

805

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça que je peux en comprendre.

810

**M. ROBERT DEMERS :**

810

Puis dans un contexte global, on en parlait tout à l'heure, il y a d'autres usines dans le  
monde qui font de l'acide téréphtalique. 50 %, c'est fait en Asie et en Amérique latine. Puis je  
ne suis pas sûr qu'ils le fassent dans des conditions aussi bonnes que celles qu'il va y avoir à  
Interquisa. Puis je pense qu'au niveau global, au niveau planétaire, le fait qu'on le fasse avec  
815 des normes et des règles très sévères, ici, c'est globalement un bon pas dans le sens du  
développement durable, à comparer à ce qui se fait ailleurs.

815

**LA PRÉSIDENTE :**

820

D'accord. J'ai une autre question aussi au sujet, finalement, d'un redémarrage, si vous  
voulez, qui semble pointer à l'horizon de la pétrochimie. Vous citez monsieur Barcelo dans votre  
mémoire, en disant qu'il faudrait quand même contrer - et je cite - \*la disparition des anciens  
quartiers industriels.+

825

Je ne suis pas certaine que je comprends le place de cette citation-là, ici, parce que les  
quartiers industriels, je pense que quand les urbanistes, en tout cas, à ma connaissance,  
parlent d'essayer de préserver les quartiers industriels, c'est surtout dans le secteur de Lachine  
où il y a quand même un patrimoine industriel à préserver. Est-ce que c'était dans ce sens-là?

830

**M. ROBERT DEMERS :**

835 Non. C'est que normalement, ce que Barcelo en est venu à la conclusion, c'est qu'on a parti sur une tendance à un moment donné où, à partir de quartiers industriels, on les a vidés de leur vocation pour en faire des parcs immobiliers. On les a vidés de toutes activités qui faisaient vivre les gens, plutôt que d'essayer de maintenir une activité économique pour garder les gens à l'intérieur de leur quartier, avec une vie économique à eux autres.

840 Ce qu'il dit, dans le fond, on ne peut pas changer une vocation comme ça sans des conséquences qui, finalement, on se ramasse avec des condos qui font même évacuer les travailleurs autour et puis qu'il n'y a plus d'industrie pour vivre. Alors, on fait des quartiers avec des condos très riches, puis des gens très pauvres à côté.

**LA PRÉSIDENTE :**

845 Mais, finalement, ces secteurs-là industriels, ce n'est pas de l'industrie lourde à laquelle il devait se référer. Parce qu'ici, on a quand même une problématique différente. Sur l'île de Montréal, il y a seulement le secteur ici qui est classé dans le schéma d'aménagement comme industrie lourde. Est-ce qu'il faisait référence aussi à Montréal-Est?

850

**M. ROBERT DEMERS :**

855 Il faisait référence aux expériences malheureuses des années 60 et 70 où on a vidé toute la Pointe Saint-Charles, Saint-Henri, ces places-là, de leurs entreprises. Et puis qu'on a fait, finalement, des déserts économiques, qu'il n'y avait plus de vie, puis qu'on se ramasse avec des reconversions qui, finalement, chassent les habitants de leur patelin parce qu'il n'y a plus aucune activité économique qui peut les maintenir sur place.

**LA PRÉSIDENTE :**

860 Oui, mais ce secteur-là, je reviens quand même sur ça, c'est classé industriel 1. Ce n'est pas industriel lourd. Est-ce que vous, vous considérez que, finalement, Montréal-Est, quand Montréal-Est a existé alors que c'était finalement très florissant comme économie, on n'avait pas les règles qu'on a maintenant au niveau du développement d'urbanisme. Aujourd'hui, je pense qu'un secteur industriel lourd, on essaierait quand même d'avoir une zone tampon, possiblement.

865

870 Pour vous, est-ce que vous voyez le secteur ici, tel qu'il est maintenant, avec un redémarrage au niveau de l'industrie lourde, avec une meilleure technologie, on s'entend, mais qui reviendrait aussi florissant que ce qui existait il y a 20 ans, c'est ça que vous envisagez?

**M. JEAN-YVES CHARLAND :**

875            Quand on a mentionné dans le projet que quand une usine d'acide téréphtalique  
s'installait, il y avait des usines qui s'installaient autour, et on a fait référence aussi à la  
plasturgie. Dans le langage, la plasturgie, pour moi, ce n'est pas un secteur lourd. Et dans les  
cas qu'on a mentionnés, Eastman Kodak installait près des autres usines des usines de  
fabrication de ruban vidéo et de matériel de plasturgie. Alors, c'est à ça qu'on faisait référence.

880

              Quand on disait le développement de Montréal-Est, ça va aider le développement, c'est-  
à-dire que la présence de matière première peut amener d'autres usines, qui ne sont pas des  
usines lourdes nécessairement, pour repartir l'économie.

885            **LA PRÉSIDENTE :**

              Et qui seraient ici dans le secteur. Qui seraient une polyvalence, si vous voulez, de  
différentes industries.

890            **M. JEAN-YVES CHARLAND :**

              Oui, il existe déjà une filière plasturgie à Ville d'Anjou et quelques usines à Pointe-aux-  
Trembles. Il existe déjà un bon démarrage de plasturgie et du côté de Ville d'Anjou et de Pointe-  
aux-Trembles.

895

**LA PRÉSIDENTE :**

              D'accord. Alors, on vous remercie beaucoup. Ça a été très apprécié comme  
contribution.

900

**M. RENÉ ROY :**

              Merci.

905            **LA PRÉSIDENTE :**

              J'inviterais maintenant les représentants de l'Association industrielle de l'est de Montréal.  
Bonsoir, messieurs!

910            **M. PIERRE FRATTOLILLO :**

              Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires! Je suis Pierre Frattolillo,  
je suis directeur de l'Association industrielle de l'est de Montréal et je suis accompagné de  
monsieur Yves Dubeau qui est vice-président exploitation de Pétromont mais, aussi, président  
sortant de l'Association industrielle de l'est de Montréal et président du Conseil régional des  
915 accidents industriels majeurs.



920 En fait, je n'avais pas l'intention et je ne sais pas - en fait, c'est une question que je pose - je n'avais pas l'intention de faire la lecture complète du document qui est, parfois, technique aussi.

**LA PRÉSIDENTE :**

925 On en a fait la lecture, une lecture attentive. Vous pourriez peut-être donner les grands points et vos conclusions.

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

930 Ça va. En fait, c'est l'intention que j'avais. Donc, tout d'abord, qui sommes-nous? En fait, nous sommes représentants de l'Association industrielle de l'est de Montréal. C'est une association qui est locale, qui regroupe des établissements industriels lourds du secteur depuis 1960. En fait, l'Association a été créée en 1960.

935 La mission originale de l'Association était une mission qui, à l'époque, en fait, était assez d'avant-garde. Les gens qui l'ont créée étaient des gens qui étaient sensibilisés à la question environnementale. C'était des gens de l'Université de Montréal, en réalité. Il y avait le docteur Lucien Piché, qui était doyen de la Faculté de chimie et qui avait sûrement des contacts avec les pétrolières à l'époque.

940 Donc, la mission originale, c'était de mesurer l'impact des activités industrielles sur l'environnement et la communauté. Pour ce faire, à ce moment-là, on s'est doté d'un réseau d'échantillonnage de l'air et, aussi, d'un laboratoire. Un laboratoire qui, éventuellement, est devenu un laboratoire accrédité par le ministère de l'Environnement et qui dessert encore les membres.

945 Quels sont les membres de l'Association? Évidemment, je vous ai dit que c'était l'industrie lourde. Donc, à ce niveau-là, il y a les deux raffineries, il y a Pétromont, il y a Noranda; il y a Pétrochimie Coastal qui, malgré le fait qu'elle est en arrêt actuellement, est demeurée membre de l'Association; il y a Ultramar; il y a Sulconam; il y a Tuyaux Wolverine; il y a Alcatel et, finalement, Gaz Métropolitain, l'usine de liquéfaction de Gaz Métropolitain.

950 Suite à l'évolution des 40 dernières années, la mission de l'Association a évolué. Évidemment, les préoccupations ne sont plus les mêmes qu'elles étaient en 1960 et, donc, nous avons cheminé.

955 Cette mission, maintenant, peut se résumer, en fait, en gros, en quatre points. D'abord, une mission qui est encore technique. Donc, nous avons encore un réseau d'échantillonnage de l'air. Nous faisons encore des prélèvements. Nous travaillons beaucoup maintenant en partenariat aussi avec les diverses instances gouvernementales, dont la CUM, dont Environnement Canada et Environnement Québec.

Toutefois, au cours des années 80, on a eu une évolution majeure dans la mesure où on s'est aperçu qu'on ne pouvait plus vivre en vase clos. De toute évidence, ce soir, c'est la démonstration et tout ce processus est une démonstration qu'on ne peut pas vivre en vase clos. Et, donc, ce qu'on a décidé de faire, suite à une analyse qui était une analyse, je dirais, de gestionnaire, c'est de dire, bon, il faut être présent. Il faut être présent, il faut être à l'écoute aussi des doléances et aussi des préoccupations et des attentes.

On s'est aussi doté, évidemment, d'un mandat qui servait à favoriser la concertation entre les industries, les industries membres. L'entraide industrielle. Dans le contexte aussi, et surtout, en fait, de l'intervention d'urgence. Et aussi, on a décidé, en fait, et c'est une décision qui allait de soi, de devenir vraiment, et on espère, des partenaires qui sont valables au niveau communautaire, au niveau de cette communauté qui est la nôtre aussi. On n'est pas exclusivement des corps étrangers. Je veux dire, on est là, on y vit, on est présent et cette communauté-là nous permet aussi d'y être. Et, donc, ça, on en est reconnaissant aussi.

Maintenant, évidemment, ça ne vous surprendra pas, je le sais, pourquoi l'Association a décidé de se présenter devant vous et d'appuyer le projet d'Interquisa? Bon, il est clair que nous sommes une association qui regroupons des membres industriels et notre vocation est justement de faire en sorte que cette communauté industrielle soit vivante, qu'elle ne soit pas périlante et morte. Donc, un projet comme celui d'Interquisa, pour nous, est un projet stimulant.

Pourquoi on appuie le projet d'Interquisa? Parce que depuis le début, en fait - et nous avons beaucoup à perdre, nous aussi, si le projet ne se fait pas correctement - nous avons été impressionnés par la démarche d'Interquisa, une démarche qui était sincère, de vouloir d'abord, avant tout, de s'intégrer dans une communauté, dans une collectivité. Ils ont été très transparents. Ils ont travaillé avec les gens, avant même d'arriver dans un processus qui est un processus légal. Ils ont donc essayé de comprendre ce qu'étaient les diverses problématiques, essayer d'y trouver des réponses. Ils nous ont posé des questions. On leur a posé des questions aussi. On a interagi.

Maintenant, donc, au départ, finalement, on a, comment dire, on a les mêmes valeurs et ça, c'est important. Je pense qu'on parle souvent de chiffres, on parle souvent de choses techniques mais je pense que, fondamentalement, il y a aussi des valeurs et des valeurs, je crois, qui sont fondamentales, comme celles de la transparence. Ils ont fait un travail excessivement transparent. Ils ont étayé finalement ce qu'ils avaient à étayer.

Ils nous ont aussi démontré leur volonté de mettre en place des standards. De hauts standards de performance environnementale. En fait, ils nous ont parlé de mettre en place, évidemment, être certifié ISO 14000, par exemple. Ils sont membres de l'ACFPC, l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques et, à ce titre, ils doivent mettre en place aussi tout le processus de gestion responsable.

1005           En fait, tout cela fait qu'on sent une affinité, n'est-ce pas? On est, évidemment, dans le même secteur d'activités, mais aussi au niveau des valeurs et au niveau de ce qu'ils véhiculent, on se sent à l'aise avec cela. Donc, ça, c'est important pour nous.

1010           La présence d'une entreprise de qualité, aussi, dans notre milieu servira à améliorer l'ensemble de notre communauté industrielle. Je crois que du sang neuf comme celui que Interquisa a amené, si tout cela va de l'avant, évidemment, fait en sorte qu'il y a un feedback positif aussi sur une communauté industrielle comme la nôtre, qui est vivante et qui évolue dans le temps. Donc, on espère beaucoup aussi avoir un feedback positif de la part d'Interquisa.

1015           Nous avons, évidemment, intérêt, comme tous, à avoir la création d'emplois, une création d'emplois de qualité dans le secteur qui, malheureusement -- en fait, on a parlé des raffineries, évidemment, je veux dire, à l'époque, il y avait six raffineries, il n'en reste que deux. Donc, la communauté industrielle s'est rétrécie de façon assez spectaculaire au cours des 20 dernières années.

1020           Et en fait, aussi il y a un autre intérêt, c'est celui de consolider l'industrie locale, une industrie locale qui est reliée au plastique. Nous croyons que c'est important aussi.

1025           Maintenant, il y a des préoccupations et ces préoccupations-là sont légitimes. Ces préoccupations-là découlent d'observation, découlent de faits et, parfois, aussi de croyances, nous le croyons.

1030           La qualité de l'air, par exemple, en fait, la qualité de l'air -- et on ne parlera pas juste de chiffres, on ne parle pas de chiffres ici, on va parler de choses qui se sont faites durant les 40 dernières années. Un décompte en dollars non corrigés, non actualisés, on peut parler d'environ, pour l'ensemble de l'industrie, je veux dire tout ce qui a trait à l'amélioration des procédés et tout ce qui a trait à l'installation d'équipement, on parle d'un bon demi-milliard de dollars qui sont investis ici dans le secteur, pendant les 40 dernières années, à partir du moment où l'Association a été créée. Donc, ce n'est pas rien, non plus.

1035           Évidemment, on a encore des problèmes et ça, il n'y a personne qui le met en doute. Et c'est pour ça, en fait, que ce qui est important aussi c'est de maintenir finalement le cap, maintenir cette volonté d'amélioration continue.

1040           Mais il y a des activités de prévention de la pollution qu'on a mises en place. Au niveau de l'Association, les membres de l'Association ont mis en place une kyrielle d'activités de prévention de la pollution, allant de l'installation d'équipement. Je veux dire, on peut parler, en fait, récupération de vapeur. En fait, monsieur Bourassa à l'époque a parlé de la Communauté urbaine de Montréal, a parlé d'activités qui ont permis de réduire considérablement, par exemple, les niveaux de composés organiques volatils dans l'air ambiant, etc. Donc, il y a énormément de travail qui s'est fait, je n'en ferai pas le décompte, on en parle dans le document.

1045

1050 L'état de la santé de la population. Je n'ai pas voulu engager de débat, là encore, parce que monsieur Lefebvre, de la Santé publique, nous a présenté sa position. Toutefois, je voudrais malgré tout faire tout simplement la lecture d'un extrait qui provient d'un document qui est celui du RMQA, du Regroupement montréalais pour la qualité de l'air. D'abord, un constat.

1055 \*La plupart des gens, et surtout les jeunes enfants, passent 90 % de leur temps à l'intérieur sur une base annuelle.+

C'est le même constat que US EPA fait dans ses documents et dans ses recherches.

1060 \*Outre les facteurs génétiques généralement impliqués dans la genèse des maladies respiratoires, des facteurs environnementaux ont clairement été identifiés dans le phénomène d'apparition d'asthme et des allergies respiratoires. La présence et le rôle de ces agents environnementaux sont reliés à la présence dans l'air de l'environnement extérieur de différents produits irritants (particules, ozone, dioxyde de soufre, dioxyde d'azote) ou allergènes (pollens divers), mais encore plus, à celui de l'environnement domestique que l'on considère être le grand responsable. L'on y retrouve de nombreux produits irritants (fumée de cigarettes, chauffage au bois, etc.) mais aussi de nombreux allergènes (acariens, animaux domestiques, blattes, rongeurs).+

1070 Donc, ça, c'est simplement une constatation. C'est une piste de réflexion. C'est une citation.

1075 Si on regarde les documents de US EPA, ils font le même type de constatation. C'est-à-dire qu'il n'y a pas, évidemment, de cause unique. Il y a un ensemble de causes mais, semble-t-il, il y a une cause qui est prédominante, c'est celle qui est la qualité de l'air intérieur.

Autre constat, et ça, c'est encore une fois une citation du document du Regroupement montréalais pour la qualité de l'air:

1080 \*La crise énergétique des années 70 et l'utilisation de nombreux matériaux contenant des substances chimiques nocives ont eu un impact direct sur l'isolation des maisons et l'augmentation des polluants à l'intérieur du domicile. Dans les maisons mieux isolées, le taux de changement d'air est considérablement moindre et l'évacuation naturelle des contaminants de l'air intérieur est de plus en plus difficile. Par ailleurs, la plupart des gens, et surtout les jeunes enfants, passent 90 % de leur temps à l'intérieur sur une base annuelle.+

1085 Et, là, je juxtapose deux choses, comme beaucoup de gens ont juxtaposé des choses. Je dis, ce qui est curieux - et c'est peut-être juste une coïncidence mais ça vaut la peine d'être regardé - ce qui est curieux, c'est qu'à Pointe-aux-Trembles, dans le secteur de Pointe-aux-Trembles, 62 % des logements ont été construits après 1971, alors qu'ailleurs, sur le territoire de l'île de Montréal, c'est 29 %.

1090

Donc, les préoccupations, on parle de préoccupations qui sont reliées à l'environnement. L'environnement intérieur et l'environnement extérieur. Et c'est légitime, n'est-ce pas?

1095

Ensuite, il y a évidemment tout ce qui a trait à l'évaluation des conséquences d'accidents industriels majeurs et d'intervention d'urgence. Là encore, en fait, je crois que monsieur Labrie avait posé une question à savoir quels étaient les impacts d'utiliser ou non une méthodologie.

1100

Encore là, en fait, on a travaillé, on a travaillé depuis cinq ans au niveau du CMMI, on a mis sur pied le CMMI - donc, le Comité mixte municipal industriel - qui vise justement à faire une réflexion sur ce domaine et s'assurer, en bout de ligne, que nous utilisions les méthodes qui sont les plus efficaces pour pouvoir évaluer les conséquences d'accidents industriels majeurs.

1105

Encore là, il y a des mésententes parfois sur des concepts mais, encore là, ce qui compte, c'est qu'on fait du travail, c'est qu'on se parle, premièrement, et qu'on avance. On a travaillé au niveau des membres de l'Association depuis cinq ans et j'en suis extrêmement fier, à minimiser les impacts négatifs des risques et des dangers qui existaient. Il y a des dangers qui sont complètement disparus, qui n'existent plus.

1110

Et, le processus transparent, dans la mesure où on travaille dans un milieu qui est relativement restreint malgré tout, mais un comité mixte, ce processus a permis finalement de faire de grandes choses. À mon point de vue, il reste encore beaucoup de choses à faire.

1115

Et, nous croyons que l'ensemble de toutes ces activités-là va faire en sorte que si Interquisa vient s'installer avec nous, bien, il va être dans un milieu qui va être, à mon point de vue, fertile. Fertile pour le faire avancer le plus rapidement possible et nous faire avancer le plus rapidement possible. C'est un peu ce que je prétends, c'est qu'il va y avoir une interaction positive. Et je crois que le fait que Interquisa puisse se joindre à une communauté industrielle qui soit vivante et tournée vers l'avenir, va faire en sorte qu'elle va pouvoir avancer le plus rapidement et s'intégrer de façon correcte dans un environnement humain et physique de la meilleure façon possible.

1120

Conclusion. Comme gestionnaires d'usine opérant dans un milieu urbain complexe - et je pense qu'on n'a pas à faire la démonstration autrement - nous avons réalisé, comme Interquisa, que la protection de l'environnement est, au même titre que la rentabilité, les relations de travail et la santé et la sécurité des travailleurs, un des fondements du développement industriel moderne. C'est un des fondements au même titre que les autres.

1125

1130

Pour notre part, nous continuerons à travailler avec détermination en collaboration avec toutes les autorités et le milieu et avec Interquisa, s'il vient, pour nous assurer un milieu de vie sain. Ce qui veut dire, aussi, un milieu qui va offrir à ses citoyens la possibilité de continuer à y gagner leur vie. Je vous remercie.

1135

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Frattolillo. J'aimerais savoir, est-ce que l'Association industrielle de l'est de Montréal est membre du Regroupement montréalais pour la qualité de l'air?

1140

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

Non. En fait, nous avons participé à des activités mais c'est un ensemble, en fait, de groupes écologistes et de gens de la santé ainsi que du ministère de l'Environnement.

1145

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Dans votre mémoire, à la page 4, quand vous dites que Interquisa est un projet, finalement, qui va consolider tout un pan de l'industrie chimique locale, alors, pour vous, ce qu'on a parlé jusqu'à maintenant, depuis hier soir, vous voyez aussi ce projet-là comme le début, une renaissance de l'industrie chimique dans le secteur.

1150

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

Je crois que potentiellement, oui. Il y a, évidemment, tout en amont et en aval. En fait, il y a évidemment, en aval, toute la plasturgie qui est une industrie qui est d'ailleurs implantée ici dans le secteur de l'est, surtout à Ville d'Anjou. Mais en amont aussi, de toute évidence, puisqu'il se pourrait que ce projet-là, finalement, fasse débloquer aussi la réouverture de Coastal. Mais ce qui n'est pas définitif. Mais je crois que ça vient intégrer finalement le tout.

1155

1160

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Monsieur Labrie.

1165

**M. DONALD LABRIE commissaire :**

1170 Vous mentionnez que les exigences réglementaires de la CUM face à Interquisa vont se traduire par une plus grande performance environnementale. Je veux bien comprendre ce que vous voulez dire. Est-ce que les exigences sont particulières, sont plus sévères pour Interquisa?

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1175 En fait, il y a eu une modification d'un règlement de la Communauté urbaine de Montréal pour spécifiquement adresser la problématique d'Interquisa. Donc, c'est dans ce sens-là que je le disais. Je crois que, évidemment, la technologie étant différente -- c'est-à-dire, aussi ils arrivent après 30 ans de développement après la première usine, je crois, et, donc, évidemment on n'est pas au même niveau technologique.

1180

**M. DONALD LABRIE commissaire :**

1185 Vous mentionnez que les produits découlant de la fabrication de l'acide téréphtalique, dont le polyéthylène téréphtalate, vont déplacer l'utilisation de matériaux conventionnels comme le verre et le métal. Donc, vont déplacer l'utilisation, donc déplacer des emplois découlant de la fabrication de ces contenants à base de verre et de métal. Vous corroborez, en ce sens, les préoccupations de certains intervenants qui disaient qu'on va déplacer les emplois qui sont reliés à la fabrication de ces contenants-là dans la région immédiate de Montréal.

1190 **M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1195 Écoutez, j'avais entendu la remarque de monsieur Normand Robert, qui était venu, en fait, à l'époque, et écoutez, c'est une réalité, je crois. Mais il demeure en fait que ce type de matériau est un matériau qui est moderne, qui a une facilité, par exemple, au niveau de la réinsertion dans le cycle de vie, je crois qu'il est plus facile, en fait. Et je dis, bon, tout cela, je crois. Je n'ai pas fait d'étude approfondie là-dessus mais ça tombe sous le sens.

1200 Mais aussi, en fait, si on regarde en termes de densité, en termes de poids, ça a un avantage énorme. Si c'est un contenant, je crois que le contenant de téréphtalate par rapport au contenant de verre, en termes de gourmandise énergétique, j'ai comme l'impression - encore là, je n'ai pas fait le bilan technique - mais j'ai comme l'impression qu'effectivement, c'est moins lourd qu'une bouteille de verre.

1205 **M. DONALD LABRIE commissaire :**

Est-ce que vous avez bon espoir que le projet Interquisa ait un impact favorable sur la venue d'autres industries comme la plasturgie, par exemple, dans la région ici dans l'est de Montréal?

1210

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

On ne peut pas jurer de rien. Je n'ai pas de... l'Association industrielle n'a pas cette vocation économique particulière. Toutefois, je crois que les gens de Pro-Est étaient ici, ils ont mentionné le fait que c'était important pour eux. En fait, peut-être que monsieur Dubeau, qui est le vice-président de Pétrumont, pourrait peut-être en parler un petit peu mieux que moi.

1215

**M. YVES DUBEAU :**

Ce qu'on sait, par exemple dans l'industrie des plastiques en particulier, c'est que la proximité de la source d'approvisionnement est très importante, parce que le coût de transport associé aux matières plastiques est très grand. Donc, le déplacement de la matière entre le fournisseur et le client et le transformateur, donc la plasturgie, plus la distance est courte, plus les économies sont intéressantes et favorisent l'implantation de ce type d'industrie-là. C'est un fait.

1220

1225

**M. DONALD LABRIE commissaire :**

Pour revenir à la question des contaminants dans l'air, vous mentionnez dans votre mémoire que l'évolution de la technologie, des méthodes analytiques, a permis d'identifier des contaminants qui n'étaient même pas suspectés il y a 15 ans, qui sont devenus une préoccupation aujourd'hui, qui sont réglementés et que l'industrie s'est conformée.

1230

1235

Est-ce qu'on peut penser, à ce même titre, que, encore aujourd'hui, il y a des contaminants dont la technologie et les méthodes analytiques ne nous permettent pas d'identifier et qui seront, dans 15 ans, des préoccupations pour la santé des gens?

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

Vous avez tout à fait raison. Je crois qu'on ne peut pas le nier. Je crois que c'est le propre de la science, qu'elle évolue dans un sens, je crois, toujours de l'avant, on l'espère, en étant toutefois précautionneux. De toute évidence, les contaminants qu'on suspecte -- et je crois que l'analyse d'impact qui a été faite, en fait, a démontré parfois même qu'on ne connaissait pas, malgré le fait qu'on opère depuis très longtemps un certain type de procédé, parfois on s'aperçoit qu'en faisant une étude beaucoup plus approfondie, beaucoup dans le détail, on finit par trouver d'autre chose.

1240

1245



1250 Mais cela étant dit, en fait, c'est le propre de la vie humaine. C'est-à-dire que c'est l'industrie ou un procédé qui est le fruit finalement de la pensée humaine, a les mêmes caractéristiques que la vie en réalité, il évolue dans le temps. Et on s'aperçoit que, oui ou non, il y a des problématiques particulières qui arrivent.

1255 En fait, on sait fort bien, par exemple, dans le cas d'exemples assez spectaculaires comme les fréons, par exemple. Mais toutefois, il faut toujours faire un bilan de ces choses-là. C'est-à-dire qu'on parle évidemment de la destruction de la couche d'ozone mais on ne dit pas que probablement on a sauvé beaucoup de vies cependant avec un produit qui, à l'époque, et peut-être encore aujourd'hui, est utilisé pour la réfrigération de façon facile, de façon simple, qui n'empoisonne pas les gens, non plus. Quand on compare à l'ammoniac, parfois.

1260 Donc, il faut faire des bilans de ces choses-là. Je trouve que parfois, on voit les choses de façon simpliste un peu. Une équation a toujours deux côtés. Une médaille a toujours deux côtés.

1265 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Béland.

**M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

1270 Bonsoir!

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1275 Bonsoir, monsieur!

**M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

1280 À la page 8 de votre mémoire, vous apportez un éclairage différent sur une question qui a été passablement discutée, sinon débattue ici depuis le début de l'audience, à savoir le lien qui peut exister entre revenu familial, santé, pauvreté, qualité de l'air, etc. Et j'aimerais que vous m'expliquiez un peu vos données pour que je m'assure que j'ai bien compris.

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1285 En fait, lorsque dans le cas du représentant de la Santé publique a fait une constatation, qu'il y a des études épidémiologiques qui ont démontré une certaine relation de cause à effet pour l'asthme infantile, en fait, c'était bien spécifié, entre certains facteurs socio-économiques et l'asthme infantile, évidemment lorsqu'on parle de facteurs socio-économiques, on associe très souvent cela évidemment à un des paramètres qui est important, c'est celui du revenu familial.

1290

1295 Or, on a dit, et à juste titre, que le revenu moyen à Pointe-aux-Trembles, un quartier de Montréal, était le plus élevé de tous les quartiers de Montréal. Les statistiques sont là pour le dire. Toutefois, ce qu'on devrait dire cependant aussi, en même temps, c'est qu'il existe deux populations à Pointe-aux-Trembles. Et ça, tout le monde le sait.

1300 C'est qu'il y a deux populations différentes. Il y a une population qui - et les chiffres sont là pour le démontrer, finalement - il y a une population qui est vraiment à revenu très faible, relativement faible, même en dessous de la moyenne finalement de la moyenne de l'île de Montréal, et il y a une population qui a un revenu très élevé. Donc, c'est classique. Je veux dire, si vous avez la tête dans le four et les pieds dans le congélateur, puis vous dites que vous êtes confortable mais, en réalité, ce n'est pas le cas pour celui qui a la tête dans le four et celui qui a les pieds dans le congélateur.

1305 La moyenne, ce n'est pas nécessairement le bon indicateur pour cela. On parle ici de médiane. En fait, il y a des chiffres qui sont publiés, en fait, qui proviennent d'études locales et qui disent que, bon, effectivement, les médianes sont très différentes des moyennes. Et que vous avez des secteurs de vie où les médianes sont très, très basses. Donc, le salaire médian, ce qui veut dire que 50 % des gens ont un salaire inférieur ou un revenu inférieur à ce revenu-là  
1310 - non pas un salaire - lorsqu'on parle de 16 000 \$, donc, 50 % des gens qui ont un revenu inférieur à 16 000 \$, ce n'est pas la richesse, on le conçoit.

**M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

1315 Donc, ce que j'ai compris en lisant, c'est qu'on peut décortiquer l'ensemble de la population et on a comme deux distributions...

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1320 Oui.

**M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

1325 ... ou deux sous-groupes, dont un a une médiane qui est de l'ordre de 50 000 \$...

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1330 54 000 \$.

**M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

... et l'autre, qui a une médiane qui est de l'ordre de 30 000 \$.

1335 **M. PIERRE FRATTOLILLO :**

C'est ça.

**M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

1340

Voilà? Et ensuite, parmi ça, si on prend les gens, les personnes seules, on trouve encore deux sous-groupes.

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1345

Oui. Mais disons que ça semble être moins...

**M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

1350

Là, les chiffres deviennent plus petits.

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1355

Il y a moins d'écart, finalement. Il ne semble pas y avoir un écart aussi important. Mais, on passe de 24 000 \$ à 16 000 \$ quand même.

**M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

1360

La phrase qui termine ce paragraphe: \*En résumé, bien que le revenu moyen soit relativement élevé...+, ça me semble un peu contradictoire, cette phrase, à la fin.

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1365

Le revenu moyen est élevé. C'est ce que je vous disais, finalement. Vous faites le calcul de la tête dans le poêle, puis les pieds dans le... le revenu moyen est à 50.

**M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

1370

Vous dites: \*25 % de la population des ménages privés est sous le seuil de faible revenu en comparaison avec 41 % à Montréal.+

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1375 C'est ça.

**M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

1380 Donc, finalement, à Montréal, il y a plus de pauvres à Montréal qu'il y en a ici.

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

C'est ça. Effectivement.

1385 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Merci.

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1390 Et vous avez globalement deux populations, malgré tout, vous comprenez?

**LA PRÉSIDENTE :**

1395 Monsieur Labrie.

**M. DONALD LABRIE commissaire :**

1400 J'aurais encore une couple de questions. Vous mentionnez dans votre mémoire que pour souligner la performance environnementale des industries, que depuis 40 ans, l'industrie locale améliore constamment sa performance environnementale au fur et à mesure que la technologie se développe, que son utilisation devienne possible.

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1405 Économiquement.

**M. DONALD LABRIE commissaire :**

1410 En fait, est-ce que ce n'est pas plutôt pour donner suite aux exigences, aux contraintes environnementales?

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1415

Aussi. Aux contraintes, vous voulez dire?

**M. DONALD LABRIE commissaire :**

1420

Aux contraintes réglementaires.

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1425

Écoutez, il ne faut pas se cacher. Effectivement, peut-être que je l'ai oublié. C'est une contrainte importante. On travaille aussi dans ce contexte-là, de toute évidence.

1430

Toutefois, je crois sincèrement qu'il y a une nouvelle approche maintenant. C'est-à-dire que ce que je vous disais tout à l'heure, c'est-à-dire qu'on fait partie d'une communauté. Je veux dire, on ne peut pas s'extraire et dire on n'est pas là. Et, donc, si vos voisins vous disent que vous êtes dégoûtant, bien, vous vous organisez peut-être en bout de ligne pour améliorer les choses.

1435

Donc, c'est ça. C'est cette relation-là qui est importante aussi. Mais, vous avez tout à fait raison. La réglementation de la Communauté urbaine de Montréal qui, soit dit en passant, actuellement, en ce qui a trait à l'air, par exemple, est supérieure aux exigences actuellement du ministère de l'Environnement, ailleurs au Québec.

**M. DONALD LABRIE commissaire :**

1440

Ou, encore, pour des facteurs économiques, quand vous trouvez avantage à récupérer un produit qui a une conséquence avantageuse sur l'environnement mais ça a un double avantage.

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1445

Je crois que oui, aussi. Peut-être que Yves peut ajouter là-dessus.

**M. YVES DUBEAU :**

1450

Il y a toutes sortes de facteurs, évidemment, économiques qui régissent l'amélioration de la performance environnementale. Puis, effectivement, vous avez tout à fait raison. Le fait de récupérer des produits quand ça devient économiquement rentable peut être aidant pour la rentabilité d'une entreprise et même être très aidant.

1455

Si je regarde, je pense, présentement, la performance de l'industrie dans l'est de Montréal, on est bien en deçà des normes édictées par la CUM dans la vaste majorité, sinon

dans la totalité des produits mères qui sont présentement réglementés. Alors, c'est une amélioration qu'on veut continuer, d'ailleurs, et sur laquelle on travaille constamment.

1460 **M. DONALD LABRIE commissaire :**

J'aurais une question ou deux concernant la planification des mesures d'urgence. Vous semblez questionner les scénarios, minute par minute, compte tenu de leur complexité et vous proposez des mesures d'intervention alternatives. Qu'est-ce qui se passe à l'extérieur, aux États-Unis, par exemple? On utilise les Américains comme référence. Ce n'est pas la tendance à la voie moderne l'utilisation des scénarios d'intervention, minute par minute? Et, est-ce que c'est vers ça qu'on doit se diriger?

1470 **M. YVES DUBEAU :**

Je dirais que c'est un sujet hautement présentement débattu parce qu'on n'a pas présentement de référence, en tout cas au niveau des industries, on n'a pas de référence de l'utilisation de cette méthodologie-là à l'extérieur du Québec de façon soutenue. Il y a même des études qui existent, qui disent que c'est une façon dangereuse de faire des plans d'urgence parce que c'est extrêmement lourd et fastidieux, et surtout que ça ne peut pas couvrir tous les scénarios possibles qui existent au sein d'une entreprise ou d'une usine.

Une usine contient de multiples dangers et un bon plan d'urgence - et on en fait mention dans le document - se doit d'avoir beaucoup de souplesse et être axé sur la performance et les résultats et, je dirais, la cohésion d'une équipe d'intervention avec les autorités locales et municipales.

Le danger de tenter de dresser certains scénarios seulement pourrait nous donner une fausse sécurité qu'on est bien couvert dans tous les domaines, alors que possiblement, il y a des scénarios qui ne sont pas couverts dans cette méthodologie-là.

1485 **M. DONALD LABRIE commissaire :**

D'un autre côté, le scénario permet de penser à tout, à chaque étape de l'intervention.

1490 **M. YVES DUBEAU :**

D'ailleurs, c'est ce qu'on dit, aussi. C'est une excellente façon de conduire des exercices, par exemple, de sélectionner un scénario particulier et de tenter de faire une simulation. Donc, c'est une façon excellente de procéder de cette façon-là. Mais il ne faut pas se leurrer que ça va couvrir toutes les possibilités. Et, c'est même un petit peu dangereux dans le sens où on peut se donner le faux sentiment d'être en parfait contrôle au niveau des urgences potentielles qui peuvent exister.

1500 **M. DONALD LABRIE commissaire :**

1505 Et, malgré les mesures d'urgence de chaque industrie qui sont soutenues par votre Association, il se produit quand même des accidents. On a cité, ici, encore hier soir, de nombreux accidents dans le parc industriel de Montréal-Est. Et comment sont gérés ces accidents-là? Est-ce que c'est des accidents relativement mineurs, dans votre cas? Que vous considérez relativement mineurs?

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1510 En fait, un accident peut-être n'est jamais mineur en tant que tel, puisqu'il peut dégénérer. Mais ce qu'il faut dire, c'est que dans le contexte, lorsque, nous, on parle d'accident industriel majeur, ce sont des accidents, et ça, on ne le nie pas. Ce sont parfois des accidents de transport, ce sont parfois aussi des accidents qui sont près d'une source fixe.

1515 Cela étant dit, il y a du travail que nous devons faire avant tout, en termes de prévention. Le processus du CMMI, ce qu'il nous permet justement de faire, c'est d'être proactif. C'est-à-dire qu'à partir du moment où est-ce qu'on a commencé à comprendre quels sont les enjeux, quels sont les impacts -- parce que ce n'est pas vrai que tout le monde est au courant de tout. Même, nous, en fait, lorsqu'on a un procédé, il faut l'évaluer, on ne connaît pas tous les impacts négatifs et ça, on a beau -- on n'est pas scientifiques. C'est du scientisme, ça, ce n'est plus scientifique. Donc, il faut garder cette humilité-là, je pense. Et d'ailleurs, dans le cas des scénarios minute par minute, je pense que c'est un petit peu dans ce sens-là que j'irais aussi. C'est de garder cette humilité-là face à l'incertitude.

1525 Toutefois, lorsqu'il arrive un accident, actuellement -- et ça fait 50 ans, ça fait depuis 1950 qu'on a une entraide et cette entraide-là a évolué dans le temps, de toute évidence, une entraide industrielle, je dis. Cette entraide-là, elle a évolué dans le temps. On a un réseau, par exemple, d'eau, d'entraide. C'est-à-dire que toutes les usines sont interconnectées sur un réseau d'eau pour combattre les incendies.

1530 Et si on regarde, finalement, les interventions qui se sont faites, et il y en a plusieurs qui sont faites, même à l'extérieur du territoire, très souvent on est mis à contribution. Pourquoi? Parce qu'au bout de 50 ans, qu'on le veuille ou pas, je veux dire, on a développé certaines expertises. Donc, on sait comment intervenir dans certaines circonstances. On ne sait pas tout mais on sait comment intervenir dans certaines circonstances. Surtout lorsqu'on parle d'hydrocarbures, par exemple, on est capable d'intervenir.

1540 Donc, les incidents qui se sont produits, effectivement, ils se sont produits. Les accidents qui se sont produits, se sont produits. Ils n'ont pas dégénéré en accidents industriels majeurs. C'est la distinction que je fais.

**M. DONALD LABRIE commissaire :**

Il n'y a aucun cas d'accidents industriels majeurs, à votre connaissance?

1545

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

Il y en a un.

1550

**M. DONALD LABRIE commissaire :**

Oui?

1555

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

En 1957, à la raffinerie Shell. Il y a eu une sphère de butane qui a explosé. En 1957.

**M. DONALD LABRIE commissaire :**

1560

Et cet accident-là pourrait se reproduire?

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1565

Non. C'est-à-dire, que, écoutez, il pourrait se reproduire, je ne veux pas, encore là... Depuis 57, les systèmes qui ont été mis en place, les procédures qui ont été mises en place font en sorte que l'occurrence de tels accidents est de moins en moins importante. Même à cela, en fait, l'accident qui s'est produit en 57, dont l'impact en termes de souffle a cassé des vitres et a déplacé même des vitrines relativement loin, n'a pas eu d'impact en termes de conséquence directe pour une personne qui se retrouvait à l'extérieur du site. Il y a eu un mort, effectivement,

1570

c'est un pompier qui travaillait à l'incendie qui, malheureusement, est décédé.

1575

Il faut garder cette humilité-là face à cela. C'est clair. Mais il reste quand même que nous avons... de la même façon que lorsqu'on parle de contrôle de la pollution, lorsqu'on parle de la pollution de l'eau, de l'air, etc., nous avons fait des progrès. Ça serait triste, je veux dire, si on n'avait pas fait des progrès. Mais il reste quand même qu'on a du travail à faire.

1580

Et, je crois que Interquisa et nous, en fait, on est sur la même longueur d'onde à ce niveau-là, c'est-à-dire qu'il faut toujours garder cette perspective de l'amélioration continue. Ce n'est pas parce qu'on est arrivé à un point où est-ce qu'on est en dessous des normes, par exemple, qu'on dise, bon, c'est fait, c'est fini. C'est jamais fait et c'est jamais fini. Il faut continuer.

1585

**M. DONALD LABRIE commissaire :**

Interquisa, dans son analyse de risques, a évalué le pire scénario, l'éclatement, l'explosion d'un réservoir, d'un réacteur d'acide acétique. Ils ont établi un scénario alternatif pour des conditions défavorables et un plan d'urgence qui va découler de ces scénarios-là. Mais au



niveau du CMMI, pour la région pour le parc industriel, est-ce qu'on connaît le pire cas, le pire incident qui puisse se produire?

1590

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

En fait, il y a eu... bon, je dois vous dire que c'est un processus que ça fait... le CMMI a été créé en 1995. On a travaillé sur, d'abord, pour se doter d'une méthodologie. Parce qu'on s'est aperçu qu'on n'avait pas nécessairement une méthodologie qui nous permettait d'évaluer ces conséquences-là. Donc, au départ, on voulait s'en créer une.

1595

Ce qu'on a fait éventuellement, on est devenu un petit peu plus modeste, puis on a dit: \*Peut-être qu'on va regarder ce que les autres font.+ Puis on a, d'une certaine façon, adopté, et on l'a adaptée aussi parce qu'il y a eu des concessions qui ont été faites, il y a eu des compromis qui ont été faits, donc on a adopté une méthodologie qui est américaine.

1600

Cependant, pendant trois ans, on a développé le fameux guide jusqu'en 99. Et en 99, est-ce que c'est 99 ou 2000, je ne me souviens plus, mais en fait c'est dernièrement, on a refait - parce qu'on les avait déjà faites ces analyses de conséquences-là mais selon une méthodologie qui était différente pour chacun - on l'a refaite, cette analyse, en fonction de la méthodologie qu'on avait acceptée au niveau du CMMI et on connaît maintenant donc les impacts des scénarios normalisés et des scénarios alternatifs pour les huit membres de l'Association, puisqu'il y en a deux où il n'y a pas d'impact.

1605

1610

**M. DONALD LABRIE commissaire :**

Je repose ma question. Est-ce que vous êtes en mesure de me dire quel est le pire scénario pour l'ensemble de vos huit membres? Est-ce que c'est quelque chose que vous pouvez nous dire, quelque chose que vous connaissez?

1615

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

Par courtoisie, j'aimerais ça que ce soit les gens qui sont vraiment impliqués. Parce que, moi, je suis directeur d'une Association et ce sont mes membres. Mais je vous dis qu'une des choses importantes qui a été faite - je pense que je vais en parler de façon officielle, puisque ça a été fait de façon officielle aussi - un des scénarios qui nous préoccupait le plus et qui continue à nous préoccuper beaucoup était l'utilisation de l'anhydride sulfureux chez un des membres de l'Association sous forme liquide, l'anhydride sulfureux, le SO<sub>2</sub> dans un réservoir. De la même façon, par exemple, que vous pouvez avoir du chlore dans un réservoir ou que vous pouvez avoir de l'ammoniac.

1620

1625

Et c'est la beauté, finalement, de tout cet exercice-là. C'est qu'à partir du moment où vous devenez conscient, vous faites les calculs. À partir du moment où vous devenez conscient des impacts possibles d'un accident, bien que cette installation-là était là depuis 50 ans, à partir de ce moment-là, je pense qu'il y a une espèce de déclic qui se fait au niveau des gestionnaires.

1630

Et peut-être que Yves va pouvoir continuer là-dessus mais, à partir du moment où vous devenez conscient de cela, vous faites tout ce qui est en mesure et humainement possible pour éliminer ou mitiger ce danger.

1635

Or, dans ce cas-là, par exemple, il y a eu des études qui ont été faites, en fait, lorsqu'ils se sont rendus compte de la problématique. Parce qu'il faut vous dire aussi que, ce que vous disiez tout à l'heure, il n'y a pas de zone tampon. Pourquoi? Parce que cette usine-là était là en 1929 et que, par après, finalement, les gens sont venus se coller quasiment sur la clôture. Bon, c'est une réalité avec laquelle il faut vivre. Et ce n'est pas parce qu'on était là avant que ça justifie quoi que ce soit. Au contraire. Il faut qu'on travaille pour essayer de minimiser ces impacts.

1640

Donc, à partir du moment où les gens ont réalisé cela, je vous le dis très honnêtement, ce qu'ils ont fait, c'est que d'abord ils ont demandé à la firme la plus connue en accident de venir faire une étude. Ils ont fait une évaluation d'impact, une analyse de risques et non pas simplement une analyse de conséquences, ils ont fait une analyse de risques, ils ont évalué là où étaient les risques les plus importants et ils ont mis en place tout un processus de mitigation. Alors, on parle, à ce moment-là, d'équipement, on parle, à ce moment-là, de procédure, on parle, à ce moment-là, de formation. On parle d'un ensemble de mesures de protection. Cela, ça été fait. Ils ont investi un quart de million ou je ne sais pas trop.

1645

1650

Même cela, en fait, lorsqu'ils ont fait une analyse subséquente, ils se sont aperçus qu'encore là, ils avaient des impacts non négligeables sur la communauté, alors ils ont essayé de trouver une autre alternative. Et ils l'ont annoncé au CMMI la semaine passée. Donc, c'est Noranda. Ils ont annoncé qu'ils allaient éliminer complètement ce produit-là parce qu'ils ont trouvé une alternative. C'est-à-dire, une alternative, c'est un procédé qui permet de lier chimiquement le SO<sub>2</sub> de façon à ce que vous n'utilisiez que la quantité dont vous avez besoin.

1655

Donc, vous voyez, ce que je veux dire par là, c'est que le processus lui-même qui est très sain, qui est transparent, qui est difficile, qui n'est pas simple, parce que, je veux dire, se mettre à nu devant tout le monde, c'est jamais facile, alors c'est ça et c'est très, comment dire, ça débloque beaucoup de choses. Peut-être Yves pourrait ajouter.

1660

**M. DONALD LABRIE commissaire :**

1665

Je n'ai pas d'autres questions. Merci.

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1670

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1675           Moi, il m'en reste quelques-unes. On constate, en fait, que vous avez quand même fait un cheminement intéressant au niveau de l'Association, pour essayer d'abord de vous entendre, et d'essayer de trouver des solutions aux problèmes qui existent.

1680           J'aimerais savoir s'il y a des choses qui sont faites au niveau des critères d'acceptabilité de risques. Comme vous savez, ici, on n'en a pas. Ça existe dans d'autres pays. Entre autres, je sais très bien que ça existe en Angleterre où on a le Helton Safety Executive qu'on appelle qui, eux, quand une industrie s'établit, déterminent à quelle distance il pourra y avoir des hôpitaux, des écoles, une zone résidentielle, etc.

1685           J'aimerais savoir ici si des membres de l'Association ont regardé cet aspect-là et, si oui, où est-ce que vous en êtes rendu?

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1690           Honnêtement, en fait, je crois qu'on a d'une certaine façon et peut-être inconsciemment essayé d'éviter ce type de raisonnement-là. Parce que vous devez comprendre que nous, on regarde des usines qui sont là, qui existent depuis 50, 60, 70 ans.

1695           L'acceptabilité, je veux dire, d'une certaine façon, c'est bien relatif ce qui est acceptable. C'est-à-dire, s'il n'y a pas de débat fondamental, de fond finalement dans notre société où on fait des bilans, où on dit, bon, il y a un plus et il y a un moins, puis si le plus, ça vaut la peine sur le moins, bien, là, à ce moment-là, on fait un compromis, mais si ce débat-là... je crois que je serais présomptueux de penser qu'on puisse faire ce débat-là au niveau de l'industrie. On peut évidemment participer à ce débat-là, mais le faire nous-mêmes ou le  
1700           penser, ça serait assez difficile.

          Parce que ce qui est acceptable, finalement, de quel droit, finalement, moi, je deviendrais celui qui serait le Salomon de cette histoire-là.

1705           Il y a évidemment des méthodologies, il y a évidemment la technologie derrière tout ça, mais il y a un débat plus fondamental qui est celui d'une société. Et c'est ce qu'on fait actuellement, je pense.

**LA PRÉSIDENTE :**

1710           Alors, pour vous, vous considérez que l'Association ne serait pas nécessairement le \*lead+ mais qu'il pourrait y avoir, finalement, un débat d'organisé et des critères d'établis. Parce que là, vous dites que, vous, nécessairement, vous ne vous sentez pas dans une position où vous devez regarder ça parce que vous travaillez avec des industries qui existent  
1715           mais, là, il y a quand même d'autres industries qui s'annoncent. Alors, je pense qu'il faudrait peut-être regarder ça.

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1720           Écoutez, je veux dire, on serait heureux de participer à cette réflexion-là, je suis convaincu, mais c'est une discussion qui doit avoir lieu avec l'ensemble de la communauté. Ce n'est pas simple. Ce que je veux dire, c'est que nous sommes ouverts à réfléchir là-dessus et je pense que dans le cas d'une usine qui vient s'installer, c'est d'autant plus important, mais nous n'avons pas la légitimité, en réalité, pour faire cette démarche-là nous-mêmes. On doit  
1725 s'inscrire dans cette démarche-là et on serait probablement très -- on pourrait contribuer de façon peut-être intéressante à ce débat-là.

**M. YVES DUBEAU :**

1730           Je pense qu'il existe au niveau canadien, il y a eu des études qui ont été faites par le Conseil canadien des accidents industriels majeurs qui sont, je pense, disponibles, et qui avait produit des guides, par exemple, sur l'établissement de zone tampon autour des industries. Mais jamais aussi loin que de tenter de mettre des barèmes qui seraient acceptables au niveau de la société.

1735           Je pense que monsieur Frattolillo l'a bien dit, c'est vraiment un débat de société. Mais il existe des méthodologies, des guides pour aider les entreprises et les municipalités à évaluer quelles zones tampons sont nécessaires ou devraient être présentes pour justement protéger les citoyens autour des industries qui sont présentes. Et ça existe, ces documents-là existent et ils  
1740 sont disponibles.

**LA PRÉSIDENTE :**

1745           Mais ce sont surtout des documents de réflexion, je pense. Il n'y a aucune réglementation finalement qui force qui que ce soit à observer ça.

**M. YVES DUBEAU :**

1750           Pas à ma connaissance. Non, présentement, au Canada, il n'y en a pas.

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1755           Mais il y a quand même une réflexion qui a été faite à ce niveau-là, effectivement, j'avais oublié ce grand volet-là qui est le Conseil canadien des accidents industriels majeurs.

**LA PRÉSIDENTE :**

1760           D'accord. Une dernière question. On parle d'ouverture et de possibilité de réflexion. Nous avons ici un milieu où il y a quand même, ne serait-ce qu'au niveau de la qualité de l'air, il y a un niveau initial, si vous voulez, de qualité de l'air.

1765 J'aimerais savoir, vous parliez tout à l'heure que les industries sont prêtes à faire des choses mais vous semblez dire quand c'est économiquement rentable. J'aimerais savoir jusqu'où l'industrie est intéressée à développer certaines choses qui minimiseraient justement les impacts. On semble regarder toujours est-ce qu'on respecte les normes? On est en deçà des normes, donc, on ne va pas nécessairement plus loin.

1770 Je ne sais pas, parmi vos membres, quelle est l'ouverture à ce niveau-là? Jusqu'où on peut aller? Parce que je sais très bien qu'il faut quand même garder un équilibre entre votre rentabilité et ce que vous pouvez faire mais, en tant que citoyen corporatif, disons, quelles seraient les limites?

**M. YVES DUBEAU :**

1775 Je peux vous dire, évidemment pour moi, mais je ne peux pas parler pour mes collègues d'autres entreprises, je peux vous dire, par exemple au niveau de Pétromont, nous, on fait partie de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques. Donc, on est engagé dans l'éthique de la gestion responsable qui, finalement, est née au Canada et qui a été exportée dans présentement, je pense, 75, 80 pays à travers le monde. Puis le fondement de  
1780 cette éthique-là, c'est l'amélioration continue. Donc, c'est de constamment chercher à réduire son impact environnemental, à mieux gérer ses risques industriels.

1785 Et l'Association canadienne, depuis plusieurs années, je pense 7 ou 8 ans, publie à chaque année des chiffres assez, je pense, révélateurs à ce sujet-là, qui démontrent que l'industrie s'améliore d'année en année, réduit ses émissions constamment et précède souvent de plusieurs années la réglementation.

1790 Alors, je ne pense pas que je serais d'accord avec votre constat de dire qu'on se rend jusqu'au niveau de la réglementation et on attend une prochaine réglementation. C'est loin d'être le cas. Je pourrais parler pour ma compagnie et non pas pour celles des autres mais, je peux vous dire que chez nous, à chaque année, il y a des projets qui se font pour réduire les émissions environnementales, réduire les risques à la source d'accident, et ça continue. C'est le fondement même de l'éthique de la gestion responsable. Et, ça continue chez les membres.

1795 Et je pense que Interquisa va aussi embarquer dans ce processus-là, qui est un processus vivant. Tous les membres de l'Association canadienne doivent s'engager à respecter cette éthique-là et démontrer par ses résultats qu'elles sont en train d'accomplir quelque chose dans ce domaine.

1800 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous réservez des montants pour de la recherche et du développement automatiquement, à tous les ans, dans vos budgets?

1805 **M. YVES DUBEAU :**

1810 Tout dépend des entreprises, évidemment. Les entreprises qui sont très axées sur la recherche et développement vont en faire beaucoup. Nous, on réserve beaucoup d'argent à chaque année, on investit 30 à 40 % de nos investissements dans la réduction des émissions environnementales, dans la réduction à la source des risques industriels. La recherche, nous, on n'en fait pas beaucoup, vu l'envergure de notre entreprise. Il y a beaucoup d'entreprises qui en font, effectivement. Et il y a le milieu universitaire, il y a plein de gens, d'associations à travers le monde qui font de la recherche à chaque année, ce qui permet d'améliorer justement les techniques, les technologies qui sont, par la suite, implantées.

1815 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Je vous remercie.  
Monsieur Labrie.

1820 **M. DONALD LABRIE commissaire :**

1825 Une dernière question. Aux États-Unis, l'obligation de divulguer l'information sur les émissions atmosphériques, entre autres, a permis de réduire de moitié les émissions, en plus de l'obligation réglementaire. Est-ce que - évidemment, vous n'allez certainement pas le recommander - est-ce que vous pensez que ça va se faire, ici, au Québec?

**M. YVES DUBEAU :**

1830

À ma connaissance, ça existe déjà.

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1835

Nous, en fait, on regarde au niveau... bien, ça existe, oui. Il y a l'INRP, l'Inventaire national des rejets polluants d'Environnement Canada qui existe, en fait. Donc, les gens sont obligés finalement de divulguer leurs émissions.

1840

Il y a aussi une activité finalement de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, qui est le NERM en anglais, et donc qui est aussi une obligation.

Mais localement, et ça, en fait, je dois vous dire, on essaie de trouver le meilleur forum finalement.

1845

**M. DONALD LABRIE commissaire :**

Mais l'obligation, elle est basée sur des critères réglementaires, sur des contaminants reconnus par la législation. Mais je mentionnais plus précisément des substances toxiques pour lesquelles les informations pourraient ne pas être connues publiquement. Est-ce qu'il y en a?

1850

**M. PIERRE FRATTOLILLO :**

1855

Bien, disons que je ne sais pas, là. Prenons le cas, par exemple, des composés organiques volatils, par exemple, du benzène, du xylène, du toluène, en fait, ils sont compris dans la liste. Les métaux sont compris dans la liste. Donc, les membres de l'Association, je pense, tous tombent dans cette catégorie-là d'entreprise, ont l'obligation de divulguer à l'instance gouvernementale.

1860

Maintenant, est-ce que c'est facilement accessible? Moi, je prétends qu'on doit, au niveau local, faire un effort, parce que c'est au niveau national, c'est au niveau -- en fait, ces résultats-là sont là. Tout le monde peut les consulter mais, évidemment, ils ne sont pas très très digestibles. Digestes. Mais ils sont là. Et les chiffres sont là, ils sont tous là.

1865

**M. DONALD LABRIE commissaire :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1870

Alors, merci beaucoup, messieurs, d'avoir contribué à nous informer sur différents aspects de l'industrie. Nous allons prendre une pause jusqu'à 9 h 25.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1875

\*\*\*\*\*

(REPRISE DE LA SÉANCE)

**LA PRÉSIDENTE :**

1880

Alors, on va poursuivre nos travaux. Je demanderais à madame Marie-Josée Labrosse de venir présenter son mémoire, s'il vous plaît. Bonsoir, madame Labrosse!

**Mme MARIE-JOSÉE LABROSSE :**

1885

Bonsoir!

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

1890

Est-ce que je peux faire une remarque? Tantôt, lorsque j'étais à la salle d'eau, j'ai vu une dame qui tournait le talon lorsqu'elle a vu qu'il y avait du papier de toilette. Quelqu'un avait omis de faire couler l'eau. Puis là, je me demande, moi, quand je vais me décider à vendre ma maison, est-ce que le monde va tourner les talons à cause de la pollution de Pointe-aux-Trembles?

1895

Parce que je vais vous dire que près de chez nous, il y a un monsieur que ça fait cinq ans qu'il essaie de vendre sa maison, puis il ne réussit pas. Puis il y a plusieurs personnes qui ont de la difficulté à vendre, dans mon coin.

1900

Alors, je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce mémoire et espère que vous serez ouverts aux demandes des citoyens et organismes de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est qui tentent d'améliorer la qualité de vie de notre quartier.

**LA PRÉSIDENTE :**

1905

Merci, madame Labrosse. J'aurais une remarque quand vous dites que c'est le ministère de l'Environnement qui devrait refuser des demandes semblables.

**Mme MARIE-JOSÉE LABROSSE :**

1910

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**



1915 Vous savez très bien qu'il y a un processus qui a été établi, il y a 22 ans, qui permet à  
des promoteurs de présenter des projets et, finalement, si ces projets-là ont un impact sur  
l'environnement, les citoyens, les groupes, toute personne peut demander une audience  
publique. Avant cette loi-là -- finalement, ça a été dans le grand cadre de \*Social Democracy+,  
comme on appelle, où il y avait une participation possible du public. Avant ça, les projets  
s'installaient puis on n'avait pas le droit de dire un mot, finalement. On n'avait pas la chance de  
1920 venir présenter ses opinions.

Alors, d'une certaine façon, c'est une amélioration. Et aussi dans les dernières années,  
les projets industriels sont aussi soumis, alors qu'ils ne l'étaient pas avant. Je pense que ça fait  
seulement quelques années qu'on a maintenant soumis à la procédure les projets industriels.

1925 Moi, je vous remercie de votre présentation. Je pense que, finalement, c'est un apport  
de votre vécu. Pour nous, on en tient compte mais je ne pense pas qu'on ait de question.  
Merci.

1930 J'aimerais inviter maintenant madame Linda Levasseur.

**Mme LINDA LEVASSEUR :**

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires!

1935

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, madame!

1940

**Mme LINDA LEVASSEUR :**

Je présente, ici, ce soir, le mémoire de monsieur Roland Rhéaume. Donc, c'est son  
opinion. Je vais vous la lire.

1945

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DU MÉMOIRE).

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame. Est-ce que vous pouvez répondre à des questions?

1950

**Mme LINDA LEVASSEUR :**

Je peux tenter d'essayer de répondre à vos questions.

1955

**LA PRÉSIDENTE :**

J'en aurais deux petites. Finalement, je sais que monsieur Rhéaume a une grande connaissance de l'histoire de cette région ici de l'île de Montréal. Qu'est-ce qu'il a voulu dire quand il dit que Montréal-Est était vouée à une ville dortoir?

1960

**Mme LINDA LEVASSEUR :**

Je ne connais pas beaucoup le développement de la Ville de Montréal-Est, il y a plusieurs années. Probablement qu'auparavant, avant que l'industrie lourde s'implante dans ce secteur-là, possiblement qu'il y avait peut-être un quartier résidentiel mais très restreint, avec des industries aussi tout à fait restreintes. Mais, c'est sous toutes réserves.

1965

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Vous ne savez pas si ces gens-là allaient travailler à Montréal? Parce que moi, je me souviens du quartier, il y a 40 ans, puis il n'y avait pas beaucoup de maisons, ici.

1970

**Mme LINDA LEVASSEUR :**

Ce n'était pas développé, effectivement.

1975

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. L'autre chose dont je veux être certaine qu'on se comprend bien, c'est quand il parle ici finalement d'un zonage, si vous voulez, pour l'industrie. Alors, il y aurait l'industrie lourde au nord de Sherbrooke et du boulevard Métropolitain et, au sud, ce qu'il voit au sud de la rue Sherbrooke, ce serait plus pour des petites et moyennes entreprises.

1980

**Mme LINDA LEVASSEUR :**

C'est bien ça, oui.

1985

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, il y aurait une mixité finalement du zonage industriel.

1990

**Mme LINDA LEVASSEUR :**

1995

Tout à fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

2000

Et, il entrevoit quand même une possibilité pour l'industrie lourde, les réserver dans un secteur qui est déjà développé.

**Mme LINDA LEVASSEUR :**

2005

Qui est plus développé mais qui est plus au nord, aussi.

**LA PRÉSIDENTE :**

2010

D'accord. Merci beaucoup. Alors, on vous remercie beaucoup, madame Levasseur.

J'inviterais maintenant monsieur Godmer, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur!

**M. RENÉ GODMER :**

2015

Bonsoir! Excusez-moi. Je n'ai pas eu accès à un ordinateur, alors je n'ai pas pu vous envoyer mon mémoire mais je tenais quand même à donner mon opinion.

**LA PRÉSIDENTE :**

2020

Oui, on vous écoute attentivement.

**M. RENÉ GODMER :**

2025

Voilà bientôt un an que j'ai reçu dans ma boîte aux lettres une invitation à une séance d'information sur un projet d'usine pétrochimique qui s'établirait à Pointe-aux-Trembles ou à Montréal-Est. Depuis cette rencontre, je suis d'avis que l'implantation d'Interquisa Canada à Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est est un plus pour le bien de tous.

2030

Pour des raisons économiques, sociales et environnementales, les Pointeliens et les Montréalais de l'Est ont tout à gagner de voir Interquisa Canada s'implanter près de chez eux.

2035

Tout d'abord, économiquement, le projet d'Interquisa Canada est formidable. Durant la construction de l'usine, quelques centaines d'emplois seront créés. Lors de l'opération de l'usine, ce seront 140 employés qui seront engagés et auront des emplois dans un secteur à la fine pointe de la technologie. Interquisa Canada aura besoin d'employés venant de secteurs professionnel, technique et universitaire. Pour certains, ce sera une chance inouïe de

commencer la vie du bon pied en travaillant pour Interquisa Canada en sortant de l'école, tandis que pour d'autres, ce sera une option intéressante en vue d'un changement de carrière.

2040 Les effectifs d'Interquisa Canada seront le tiers de ceux de la raffinerie de Shell Canada. Alors, on peut estimer la future masse salariale d'Interquisa Canada à 10 millions \$, alors que les retombées économiques régionales pourraient être de quelque 30 millions \$.

2045 De plus, quelle sera la matière première utilisée pour synthétiser l'acide téréphtalique? Le paraxylène. Maintenant, où sera produit le paraxylène? Chez Pétrochimie Coastal de Montréal-Est. Pour Coastal, ce sera une réouverture après une baisse de production majeure depuis deux ans. Chez Coastal, de nouveaux emplois seront créés. D'un point de vue économique, on ne peut pas refuser à Interquisa Canada son implantation dans notre région.

2050 Deuxièmement, socialement, les résidants de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles ont tout à gagner à avoir Interquisa Canada s'introduire près de chez eux. Le fameux trou noir dans le quartier industriel de Montréal-Est, sur les rues Notre-Dame et Sherbrooke, le soir, c'est excessivement sombre. Si Interquisa Canada s'implante sur l'ancien terrain de Texaco, on parlera de ce trou noir au passé car il y aura enfin plus de vie dans ce secteur de Montréal-Est.

2055 En plein jour, en revenant de l'école, j'ai déjà entendu dans l'autobus une jeune adolescente dire: \*Y'a-tu des vaches, ici?+ En voyant le terrain vacant de l'ancienne raffinerie Texaco.

2060 Monsieur Jaime Berbès, le directeur général du projet Interquisa Canada, a affirmé que tout comme Petresa, la grandeur soeur d'Interquisa, Interquisa Canada serait présente dans notre milieu. Alors, on peut penser à de nombreuses commandites et investissements de la part d'Interquisa Canada dans nos milieux sportifs et culturels.

2065 En troisième lieu, le point que je considère le plus important, c'est-à-dire l'environnement. Depuis le début de la procédure faite par Interquisa Canada, plusieurs résidants de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est ont eu ou ont encore des inquiétudes face à ce projet. Moi, le premier. Mais l'étude d'impact menée par la firme et la transparence d'Interquisa Canada les ont beaucoup atténuées.

2070 J'entends par \*transparence+, moi, c'est la première fois que je participe à un tel événement, une ouverture d'usine, mais je trouvais ça formidable de voir comment le promoteur nous montrait ce qu'il voulait faire. Je ne sais pas si c'est conforme, je ne sais pas si c'est plus que la conformité mais j'ai trouvé ça formidable.

2075 Pour avoir étudié dans le domaine des procédés chimiques et pour avoir travaillé dans une raffinerie, je sais que le respect de la santé et de la sécurité et de l'environnement sont les aspects les plus importants des industries et des usines du type d'Interquisa Canada. Je choisis de l'emplacement de la future usine, l'ancien terrain de la raffinerie Texaco, est situé assez loin des quartiers résidentiels, pour l'avoir moi-même vérifié. Il a été complètement décontaminé à

2080

un niveau caractérisé B-C. Par contre, le terrain est argileux. 200 000 mètres cubes de sol seront excavés et disposés conformément au Centre environnemental Saint-Michel.

2085 Du côté de l'étude d'impact, on nous a révélé qu'en aucun point Interquisa Canada dépassait les normes établies. Vu le professionnalisme démontré de la part d'Interquisa Canada et de SNC depuis le début du projet, je crois qu'il serait injuste de douter des résultats obtenus au cours de cette étude.

2090 Durant l'étude d'impact, les mesures d'atténuation ne sont pas prises en compte mais, durant l'opération de l'usine, ces mêmes mesures sont fonctionnelles et opérationnelles. D'autres mesures d'atténuation, qui nous ont été révélées par Interquisa Canada, seront aussi fonctionnelles et opérationnelles pendant la construction de l'usine et l'excavation des 200 000 mètres cubes de sol à excaver, caractérisés B-C.

2095 Une d'entre elles m'a plus frappé que d'autres: laver les roues des camions à leur sortie du site. Pour avoir travaillé dans le domaine de l'environnement et pour avoir consulté des gens d'expérience dans le domaine de l'environnement, je me suis fait dire qu'on n'avait jamais vu ou entendu de telles mesures. C'est pour cette raison que je suis certain que Interquisa Canada respectera et établira des nouveaux standards environnementaux durant la construction et l'opération de leur usine.

2100 Pour conclure, les Pointeliens et Montréalais de l'Est en sortiraient gagnants de leur affiliation avec Interquisa Canada. Faites votre choix: Voulez-vous des peintures moins dommageables pour votre santé ou vous ne voulez pas d'Interquisa Canada comme voisin?

2105 Voulez-vous des souvenirs sur pellicule photo et vidéo ou vous repoussez du revers de la main le projet Interquisa Canada?

2110 Voulez-vous des vêtements faits de polyester et des chandails 50-50 qui ne se froissent pas et qui ne rapetissent pas au lavage ou vous êtes contre l'implantation d'Interquisa à Pointe-aux-Trembles et à Montréal-Est?

2115 Voulez-vous des bouteilles faites de polyéthylène téréphtalate recyclables et bonnes pour l'environnement ou on tourne le dos à Interquisa Canada? Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Godmer. Moi, j'aimerais savoir dans quel quartier vous habitez?

2120 **M. RENÉ GODMER :**

J'habite à Pointe-aux-Trembles depuis 13 ans.

**LA PRÉSIDENTE :**

2125

Et, pour vous, vous trouvez ce projet-là intéressant, ça se voit.

**M. RENÉ GODMER :**

2130

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez terminé vos études, c'est ça?

2135

**M. RENÉ GODMER :**

Oui. J'ai terminé en mai 2000 à l'Institut de chimie et de pétrochimie du Collège Maisonneuve.

2140

**LA PRÉSIDENTE :**

Et vous avez déjà fait des stages dans une usine pétrochimique?

2145

**M. RENÉ GODMER :**

Oui. J'ai fait un stage de deux semaines, à la fin de ma formation, mais j'ai travaillé durant un été complet dans une raffinerie, sur l'opération, à la salle des chaudières.

2150

**LA PRÉSIDENTE :**

Dans une des deux raffineries qui existent, ici.

**M. RENÉ GODMER :**

2155

Dans une des deux raffineries, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2160

Et quand vous dites que vous êtes impliqué un petit peu dans l'environnement, est-ce que c'est à titre de bénévole?

**M. RENÉ GODMER :**

2165

Non. J'ai travaillé durant quatre mois pour la firme BioGénie, la compagnie qui a décontaminé les sols chez Texaco.

**LA PRÉSIDENTE :**

2170 D'accord. Alors, on vous remercie de votre témoignage.

J'inviterais maintenant madame Natacha Frumence. Bonsoir, madame!

**Mme NATACHA FRUMENCE :**

2175

Bonsoir!

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

2180

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame. J'aurais deux choses, en fait des petites précisions. Je sais que ce n'est pas seulement vous qui semblez inquiète de voir un petit nombre de personnes seulement à ces audiences. Je dois vous dire que d'après nos statistiques, nous, d'une vingtaine d'années, la première soirée de la première partie, il y avait au-delà de 80 personnes et pour la région de Montréal, c'est énorme. Et, hier soir, il y avait une cinquantaine de personnes et, pour une deuxième partie, c'est aussi énorme. Je pense que les gens dans les grandes villes sont très occupés par leur travail, par leurs responsabilités et, en général, les nombres qu'on peut constater de personnes présentes sont moindres.

2190

L'autre chose, vous parlez qu'hier on a discuté avec des citoyens de solutions d'accidents. C'est parce que dans un mémoire, on avait proposé certaines solutions, puis on essayait de voir à bonifier ces solutions-là. On essayait de voir avec la personne, qui n'est pas un simple citoyen, qui est un citoyen, oui, mais qui est quand même représentant officiel d'un comité de vigilance environnementale depuis de nombreuses années, alors, pour nous, on a pensé que ce serait intéressant d'essayer de voir jusqu'où on pouvait améliorer les choses qu'il proposait. Alors, ce n'était pas du tout de l'arrogance de notre part.

2195

**Mme NATACHA FRUMENCE :**

2200

D'accord.

**LA PRÉSIDENTE :**

2205

Je vous remercie énormément de votre témoignage et de votre temps, et merci d'avoir préparé ce mémoire.

2210

Alors, maintenant, le registre pour les personnes qui ont exprimé l'intention de présenter des mémoires est, pour ce soir, terminé. Nous avons, par contre, deux personnes qui ont exprimé l'intention d'utiliser leur droit de rectification.

2215

Alors, il y a d'abord madame Suzanne Décarie et, ensuite, il y aura monsieur Jaime Berbès. S'il vous plaît, madame Décarie?

**Mme SUZANNE DÉCARIE :**

Bonsoir!

2220

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, madame!

**Mme SUZANNE DÉCARIE :**

2225

Je n'ai rien de prêt, malheureusement. Je ne pensais pas faire une intervention mais je voulais justement faire une rectification. Je suis militante et je fais beaucoup d'interventions locales et l'environnement est une préoccupation aussi de base. Et, le problème, c'est que c'est vrai, il y a beaucoup d'industries mais on est dans un quartier industriel. Donc, idéalement, soit qu'on change les zonages et on ne devient plus un quartier industriel, ou on fait avec. Et si on fait avec, on le fait à moindre impact.

2230

2235

Et je fais partie aussi d'un comité de gestion de plaintes. On a formé un comité de gestion de plaintes justement pour pouvoir recevoir les préoccupations des gens. Et, un peu comme vous, quand il y a des débats, quand il n'y a pas beaucoup de participation, il n'y a pas beaucoup de plaintes, non plus. Malheureusement, ça n'aide pas la situation parce que, souvent, les industries ne savent pas des fois qu'il y a des odeurs. Si on prend un exemple d'odeur, ils vont le savoir à condition que quelqu'un appelle de l'extérieur parce qu'ils ne le sauront pas. Et ce qu'on demande à la population justement, on dit: \*Appelez. Téléphonez justement à ces gens-là pour dire: \*Écoutez, il y a un problème+, puis ces gens-là se déplacent.+

2240

2245

Donc, de dire que ça ne sert à rien de faire des plaintes, c'est faux. Et ça, je peux vous dire que je suis le plus grand exemple des plaintes. Souvent, elles se font chez nous et, moi, je les achemine après et il y a toujours des résultats quand même assez évidents. Je veux dire, il y a toujours une action à la réaction.



2250 Ensuite de ça, le comité justement de gestion de plaintes existe depuis deux ans et on l'a formé beaucoup avec la participation de l'Association industrielle, parce que c'était lui qui visait les grandes industries, et on vise aussi, on travaille avec la Communauté urbaine pour être au courant des normes et pour faire respecter les normes. Donc, on voulait avoir tous les intervenants à une même table pour pouvoir être capable d'agir adéquatement.

2255 C'est ce qu'on fait depuis deux ans et je peux vous dire que ça avance. J'ai été visiter la compagnie. Quand j'ai su que la compagnie s'en venait chez nous, j'ai fait un peu comme tout le monde: \*Ah! Une autre!+ Sauf qu'en allant là-bas à Bécancour, on a pu constater justement la façon assez transparente de la compagnie et la façon aussi de dépasser les normes qui sont exigées. Donc, s'ils doivent avoir telle norme, ils se font un devoir de la dépasser, parce que question environnementale et question de souci de l'environnement et de la sécurité publique.

2260 Ensuite de ça, il y avait aussi le fait que Interquisa se trouve à être une grosse industrie et c'est certain, comme Pétro-Canada, comme Shell, c'est les premières visées. Ici, quand il y a un problème, quand il y a une mauvaise odeur, quand il y a une poussière, quand il y a quelque chose, on va tout de suite dire: \*C'est une grosse industrie.+ Et peut-être pour ce qui est des particules, oui, c'est un fait, mais pour ce qui est des odeurs, ce n'est pas toujours le fait.

2270 Souvent, c'est une petite industrie. Et le fait que ce soit une petite industrie, étant donné qu'elle est moins pointée, elle est moins assujettie à être contrôlée. Et, là, c'est là que j'ai peur que si on n'a pas une grosse industrie, on va en avoir peut-être vingt petites à ces endroits-là. Et ces vingt petites là ne seront pas aussi surveillées qu'une grosse.

2275 Donc, je ne sais pas, peut-être que ça, c'est plus la Communauté urbaine avec les statistiques qui pourrait nous renseigner sur le fait que dans un territoire donné, une grosse industrie qui se doit de respecter des normes plus sévères parce qu'elles sont surveillées... je veux dire, c'est surveillé autant de nous autres, la population, que de la Communauté urbaine, le point de frappe est beaucoup plus grand que sur les petites, et les petites, on ne les voit pas. Puis les petites n'ont pas, non plus, l'économie des fois pour régler la problématique d'un problème qu'elles ont et elles n'ont pas le choix que pour leur survie, d'en passer des vites. Et c'est comme ça.

2285 Ça fait que c'est pour ça que par rapport au souci d'une grosse industrie, moi, je suis moins préoccupée d'avoir une grosse industrie, qui va se responsabiliser, et s'ils ne le font pas, je pense qu'il y a des citoyens qui vont s'arranger pour qu'ils se prennent en main, puis qu'on fasse des moyens de pression pour les responsabiliser. C'était, d'une part.

Vous parliez, aussi, à un moment donné, de la perception négative du secteur.

2290 **LA PRÉSIDENTE :**

Là, on s'en va dans le mémoire plus que la rectification. Parce que vous donnez des opinions.

**Mme SUZANNE DÉCARIE :**

2295

O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

2300

Si vous voulez faire une présentation, vous pouvez vous inscrire.

**Mme SUZANNE DÉCARIE :**

2305

Non, mais c'était la gestion de plaintes. Je voulais juste vous informer qu'il y a vraiment un secteur d'activités de gestion de plaintes et puis il sert. Les gens peuvent communiquer avec ces gens-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2310

D'accord. Merci.

**M. DONALD LABRIE commissaire :**

2315

Vous existez depuis deux ans et vous recevez combien de plaintes, en moyenne?

**Mme SUZANNE DÉCARIE :**

2320

Des plaintes, on reçoit peut-être une plainte par mois, à même la gestion de plaintes. Par contre, on essaie de cumuler. La Communauté urbaine en reçoit. Les industries en reçoivent et, là, on fait des rapports. Je n'ai pas les statistiques. Ça, c'est la Communauté urbaine qui compile toutes ces statistiques-là et qui voit à ce que la compilation soit exacte.

**M. DONALD LABRIE commissaire :**

2325

Et qui portent principalement sur quelle nature de problème? Le bruit? Les odeurs?

**Mme SUZANNE DÉCARIE :**

2330 Bon, il y a eu beaucoup de problèmes d'odeurs et, justement, une industrie qui n'était pas vraiment pointée, c'était la station d'épuration des eaux, et on a mis en place justement un processus pour que la station des eaux puisse se responsabiliser.

2335 Il y a une gestion, là aussi, des odeurs et on a formé un groupe de travail pour que les gens, aussitôt qu'il y a des odeurs... on dit aux gens: \*Écoutez, c'est important. Vous n'êtes pas fatiguants.+ Les gens ont besoin. Ce n'est pas du chialage puis ce n'est pas du \*critiquage+ pour rien. C'est pour aider la compagnie. La compagnie ne peut pas... elle ne le sait pas. Ça fait que s'il y a des gens...

2340 C'est parce qu'on parle aussi qu'on est dans un secteur résidentiel, puis, nous autres, on est dans un secteur industriel. Il faut quand même qu'on travaille tous les deux ensemble. Ça fait que si l'industrie n'a pas notre support, puis on ne peut pas les aider, je veux dire, eux autres... ça se fait des deux côtés.

2345 Ça fait que quand on appelle la station d'épuration et qu'on dit: \*Bon, bien, là, on a un problème d'odeur. Il est telle heure, il y a telle chose+, on appelle la Communauté urbaine aussi pour que soient respectées les normes, il faut le faire aussi d'une façon équilibrée. Et, en général, je veux dire, le lendemain, on a un coup de téléphone, ils se sont rendus sur place, tout se fait pour améliorer la situation. Puis c'est comme ça même au niveau des industries mais  
2350 souvent on s'est fait dire: \*Vous pensiez que c'était telle industrie mais, non, ce n'est pas ça.+ Ça fait que la Communauté urbaine fait son travail, aussi, de faire respecter.

**M. DONALD LABRIE commissaire :**

2355 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2360 Alors, merci, madame Décarie.  
Monsieur Berbès, s'il vous plaît.

**M. JAIME BERBÈS :**

2365 Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires!

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

2370 **M. JAIME BERBÈS :**

C'est seulement deux petites précisions, encore une fois pour clarifier, mais ça ne change pas le message, les opinions qui ont été présentées.

2375 Dans le premier mémoire de monsieur Emery, en page 3, si on prend le troisième paragraphe, on parle de la très haute toxicité de l'acide téréphtalique ATP. L'acide téréphtalique n'est pas considéré une matière dangereuse, il n'est pas considéré une matière toxique, avec la classification de la SIMDUT.

2380 Et aussi, dans le mémoire présenté par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, la FTQ, dans la conclusion à la dernière page, on dit que les produits utilisés dans la fabrication d'acide téréphtalique ne sont pas classifiés comme dangereux par le SIMDUT. Dans ce cas-là, c'est au contraire. L'ATP n'est pas considéré matière dangereuse mais quelques-uns des produits qui sont utilisés, le paraxylène, l'hydrogène et l'acide acétique, ils sont considérés  
2385 dangereux dans la classification du Système d'identification des matières dangereuses utilisées au travail, dans le SIMDUT. Ça, c'est tout pour moi.

**LA PRÉSIDENTE :**

2390 Alors, je vous remercie, monsieur Berbès. Nous allons ajourner notre séance et reprendre nos travaux demain à 19 h. Merci de votre attention et bonsoir!

\*\*\*\*\*

2395 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

2400

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**